

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou

Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



Rapport Annuel

Sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

ANNEE 2023

**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE-ROTRON**

Siège social : 44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT-LE-ROTRON

Bureaux : 30 rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTRON
Tel : 02.37.29.68.56

Site internet : www.sictom-nogentlerotrou.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	6
A – LE TERRITOIRE	6
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	7
1. <i>Le Comité Syndical</i>	7
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	8
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2023)</i>	8
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	9
1. <i>Les compétences</i>	9
2. <i>Le mode de financement</i>	9
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	9
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	11
2.3 - TVA à taux réduit.....	12
D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES.....	12
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	14
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	14
1. <i>Les déchets des ménages</i>	14
1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	14
1.2. Les Collectes Sélectives	15
1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte	16
1.4. Les Déchèteries	17
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	18
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères	18
2.2. Collectes en Déchèteries.....	19
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	19
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution</i>	20
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	20
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte	21
3.3. Les tonnages collectés en déchèteries.....	21
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	24
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	24
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	25
2.1. L'Usine d'Incinération	25
2.2. Le Centre de Tri	28
2.3. La Plate-forme de Compostage	31
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique	31
C. PERFORMANCES DU SICTOM	32
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits</i>	32
2. <i>Valorisation</i>	33
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	35
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	35
1.1 - Les Outils de Communication	35
1.2 - Les Animations	38
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	39
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	40
2.1 – Le contexte réglementaire	40
2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM	40
2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2023.....	43
2.3 - La collecte des textiles	48
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS	51
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	56
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	56
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF)	57

C. LES RECETTES.....	58
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	59
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	59
2. Le service des DECHETERIES	60
3. Le service PREVENTION	61
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2022)	62
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	64
A. LE SERVICE	64
B. LES TONNAGES COLLECTES	64
C. LES COUTS	65
ANNEXES.....	66
GLOSSAIRE	72

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

1974

Création : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **39 communes**, pour **31 881 habitants** (donnée INSEE 2019), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou depuis le 1^{er} janvier 2017.

1977

La première réalisation du Syndicat fut **la construction d'une usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril **1977**.

1982

La **collecte du verre** a été instituée en **1982**, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

1993

En **1993**, afin d'améliorer la qualité du service, la **collecte des ordures ménagères est conteneurisée**. Cette même année, la « déchèterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchèteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

1999

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut transmise par le SICTOM au **SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir)**.

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets n'étaient alors plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

2000

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, **la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines** a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchèteries et a autorisé **l'accès des déchèteries aux professionnels**.

2003

En **2003**, une nouvelle **déchèterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

2005

Dès octobre **2005**, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchèterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

2009

Dès **2009**, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie **sa communication** sur le tri sélectif.

2012

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel, un programme local de prévention** en **2012** puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) en **2018**.

2015

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchèteries, dès **2015**, le SICTOM engage la rénovation de son parc, **par l'extension de la déchèterie de Thiron-Gardais et celle de Charbonnières** en **2017**.

2017

2019

Au 1^{er} janvier **2019** : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier **2019** : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place d'une **coopération** entre le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM de Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

2022

Mise en place **de l'extension des consignes de tri** des emballages.

Réflexion sur **l'évolution des services**.

Etude de projet pour la **rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou**.

2023

Début des **travaux de restructuration de la déchetterie de Nogent le Rotrou** et création d'une végétari.

Relance de la Promotion du **compostage individuel**.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

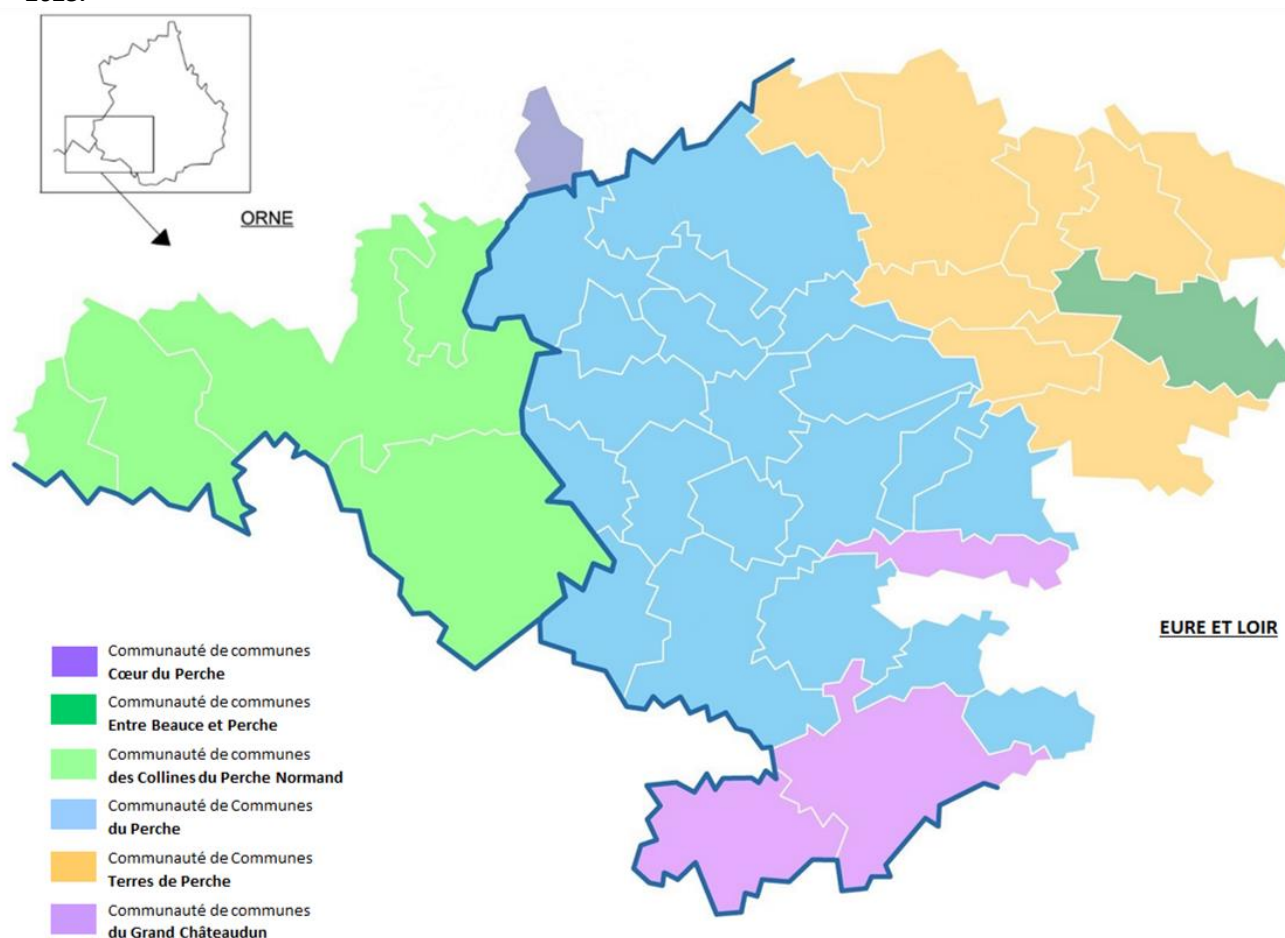
Le Syndicat compte **39 communes**, pour **31 756 habitants** (donnée INSEE 2020 – population connue au 1^{er} janvier 2023), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de **Dancé et Condeau** ont quitté le SICTOM au 1^{er} janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. **Néanmoins, la collecte des ordures ménagères et assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte en mai 2023.**



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil-sur-Huisne, l'Hermitière et Saint-Agnan-sur-Erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL-AU-PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Fréigny et Saint-Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authon-du-Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON-DU-PERCHE.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2023

Population municipale INSEE 2020 connue au 1er janvier 2023

département 28		département 28		département 61	
Communauté de Communes du PERCHE		Communauté de Communes TERRES DE PERCHE		Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
ARCISSES	2190	Chassant	320	Bellou-le-Trichard	205
Brunelles		Combres	552	Ceton	1768
Coudreceau		La Croix-du-Perche	148	St Germain-de-la-Coudre	816
Margon		Frazé	499	Val-au-Perche	3410
Argenvilliers	323	Happonvilliers	319	St Hilaire / Erre	516
Authon-du-Perche	1492	Marolles-les-Buis	207	5 communes	6 715
Authon-du-Perche		Nonvilliers-Grand'Houx	434		
Soizé		Saintigny	949		
Beaumont-les-Autels	386	Frétigny			
Bethonvilliers	118	Saint-Denis-d'Authou			
Champrond-en-Perchet	405	Thiron-Gardais	983		
Chapelle-Royale	296	9 communes	4 411		
Charbonnières	255				
Coudray-au-Perche	366				
La Gaudaine	177				
Les Autels-Villevillon	118				
Les Etillieux	206				
Luigny	413				
Miermaigne	186				
Nogent-le-Rotrou	9433				
Souancé-au-Perche	514				
St Bomer	191				
St Jean-Pierre-Fixte	265				
Trizay	432				
Vichères	290				
20 communes	18 056				

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

• Composition du Comité :

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **57 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.

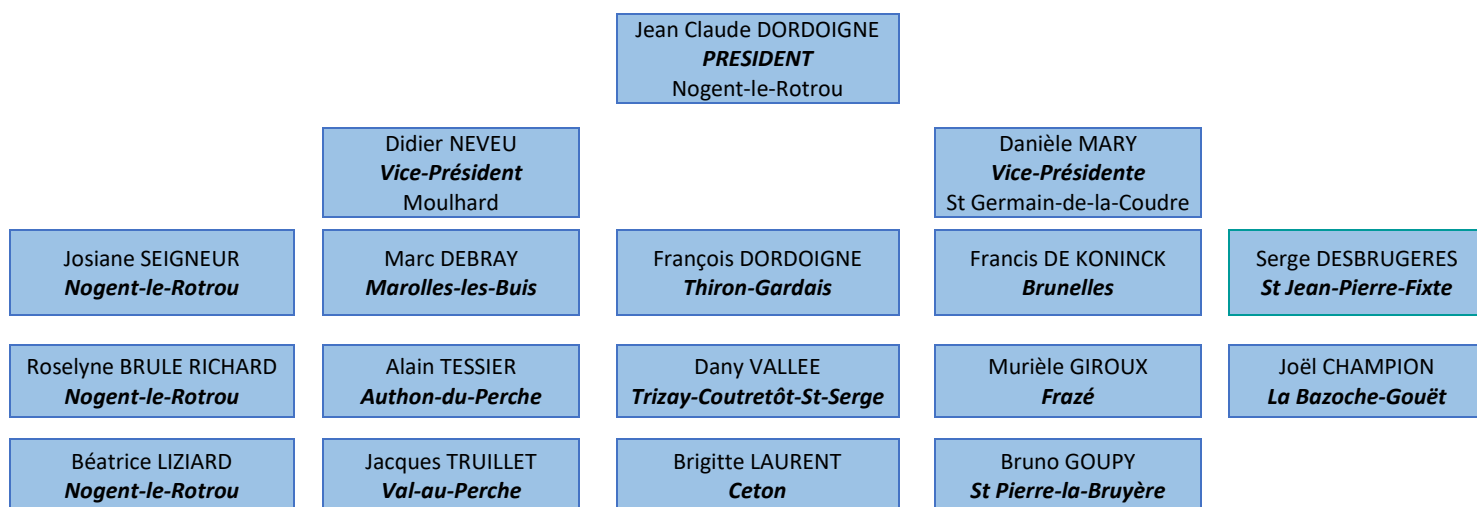
• Missions du comité :

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau :**

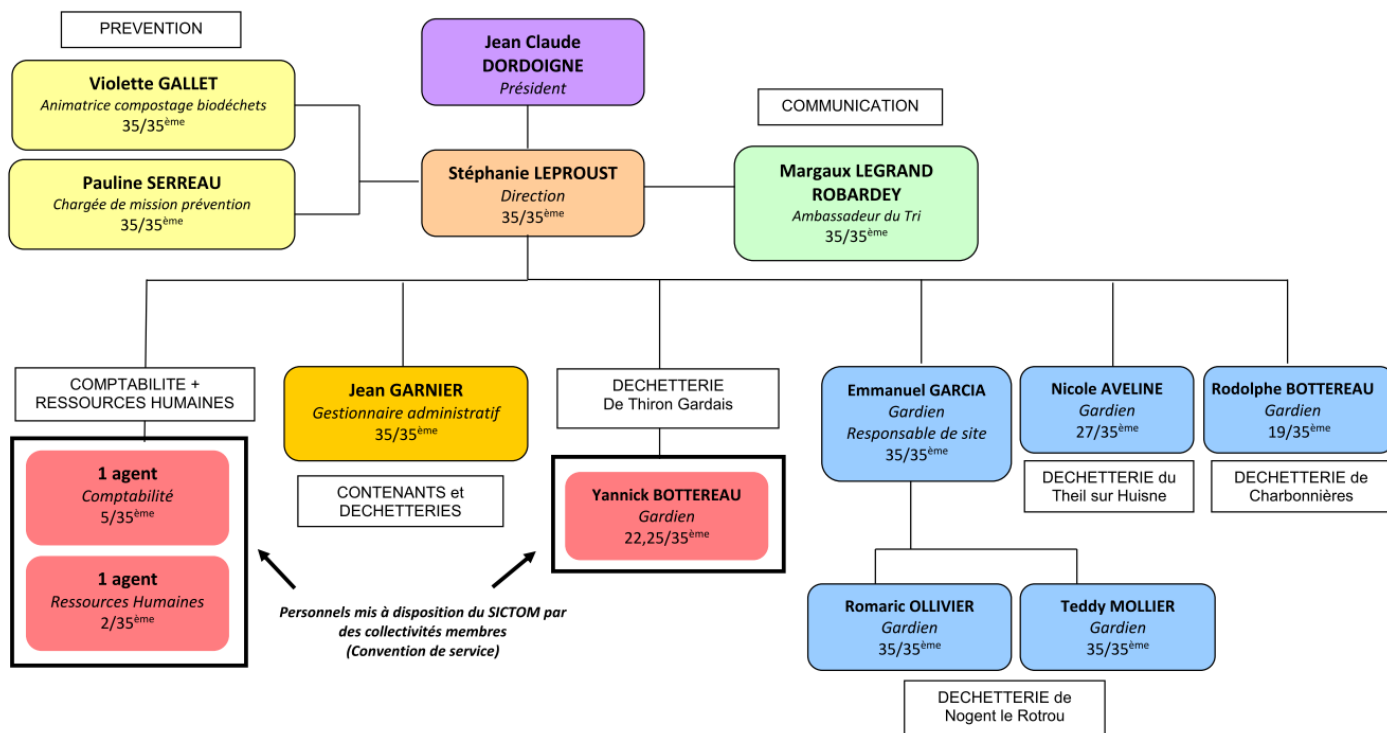


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2023)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 10 agents et 3 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets ménagers, des déchets de déchèteries et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** qui avait été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**, ont été reprises par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou au 1^{er} janvier 2019 suite à la dissolution du SOMEL.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchèteries. Les autres missions font l'objet de marchés de prestations de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM

⇒ Principe

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième les produits de la TEOM qu'elles ont perçu.



⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure-et-Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermagne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazouche-Gouët, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

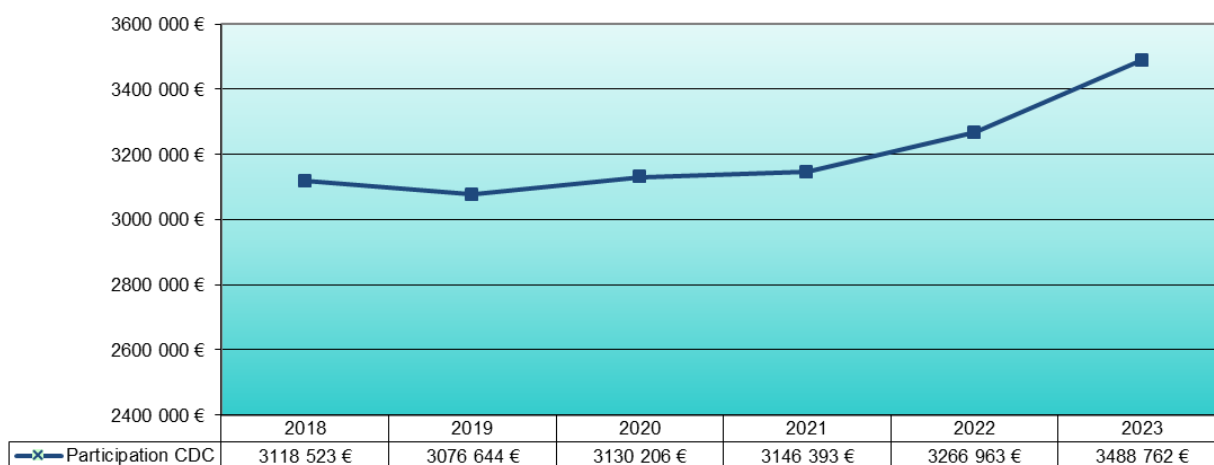
Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution

Evolution des participations des Communautés de Communes



	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Montant des participations des CDC	3 146 393 €	3 266 963 €	3 488 762 €	+6,8 %
€/habitants	97,87€/hab*	102,47€/hab**	109,86 €/hab***	+7,2 %

*base pop 2021 : 32 150 hab **base pop 2022 : 31 881 hab***base pop 2023 : 31 756 hab

Le coût en euro par habitant n'est qu'une moyenne donnée à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

La redevance spéciale est appliquée **depuis le 1er Janvier 2015**. Le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les établissements **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** étaient concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive leur a été soumise en 2014.

La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les établissements en question ont la possibilité de gérer eux-mêmes leurs déchets en faisant appel à des prestataires privés, auquel cas, ils ne sont pas soumis à cette redevance spéciale.

Le SICTOM a abaissé le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine au 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2023, 10 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vi : Volume installé

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Vc : volume collecté (m³/semaine)

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

Les tarifs proposés pour l'année 2023 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	41,62 € TTC / m³ / an
Collecte (C) :	118,17 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	135,41 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2022.

2.3 - TVA à taux réduit



Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages/CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** : 5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), depuis le **1^{er} janvier 2021**, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchèterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficient d'un taux de **TVA réduit à 5,5%**, afin d'en réduire le coût.

D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

⇒ Le contexte économique :

Un contexte marqué par une inflation importante en 2023 :

Selon les projections macro-économiques de la Banque de France datées de septembre 2023, l'économie française pourrait connaître une croissance du PIB de +0,9 % en 2023 contre +2.5% en 2022. Elle serait de nouveau estimée à 0.9% en 2024 avant d'augmenter en 2025 pour atteindre 1,3 %, portée par l'activité (consommation des ménages et investissement des entreprises). En moyenne annuelle, l'inflation totale atteint 5,8 % en 2023, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %. Les hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 ont été sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées. La tendance pour 2024 serait à la baisse, avec une inflation à 2,6% et un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.



Des contraintes importantes vont néanmoins peser sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Une forte inflation est constatée en 2023 sur l'ensemble des dépenses : elle se répercute sur les marchés d'exploitation (renouvellement de nos marchés collecte/bacs/déchèteries et révisions des prix des autres marchés), les dépenses courantes, et indirectement sur la masse salariale (prise en compte en année pleine de la révision du point d'indice de la fonction publique, hypothèse d'une nouvelle augmentation, et évolution de nos services) ainsi que la hausse des frais financiers.

Des recettes avec de nombreuses incertitudes :

Les recettes de vente des matières issues du tri des usagers sont une source de financement non négligeable qui vient réduire la charge restant à financer par le redevable. Les prix de reventes connaissent une forte volatilité avec le contexte international.

Le SICTOM voit ses coûts croître et certaines recettes diminuer. Ces éléments vont l'obliger à faire appel aux redevables de manière plus importante.

⇒ Les objectifs de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGEC du 10 février 2020, fixent certaines mesures qui auront un impact sur l'activité de notre syndicat.

Les principales dates à retenir pour les collectivités et les établissements ayant en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont :

- **Avant le 31/12/2022** : mise en place de l'**extension des consignes de tri des plastiques**,
- **Avant le 31/12/2023** : mise en place une **solution de gestion des biodéchets** (l'obligation existe déjà pour les gros producteurs).



⇒ Evolutions de la TGAP



Dans le domaine des déchets, le ministère de l'économie, dans son projet loi de finance 2021, conserve les mesures déjà actées par la loi de finance 2019. Il maintient la refonte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en vue de « favoriser le recyclage ». La **hausse de la TGAP** sera progressive, de 2021 à 2025. Cette hausse concernera la fiscalité applicable aux usines d'incinération et aux centres d'enfouissement.

TGAP en €/tonne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Incinération (si valorisation énergétique)	6,01 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	15 €	15 €
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €

⇒ Evolutions des services de collecte

En raison :

- Du **contexte économique** peu favorable (augmentation importante des prix, TGAP, énergie ...),
- Du **contexte réglementaire** (nouvelles obligations en matière de gestion des déchets : extension des consignes de tri, gestion des biodéchets, tarification incitative),
- Des **performances médiocres** du SICTOM en matière de tri des déchets,
- De la **caractérisation de nos poubelles** qui indique que 41% du bac noir pourraient être compostés et 26% triés/recyclés,

les élus du SICTOM ont décidé au cours de l'année 2022, de profiter du renouvellement des marchés, pour revoir l'organisation des services. Celle-ci sera **effective à partir du 1^{er} janvier 2024**.



Ces évolutions concernent :

- **Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères** sur tout le territoire :
 - C 0,5 pour les zones actuellement collectées en C1,
 - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.
- **Mise en place d'une collecte sélective en porte-à-porte** avec dotation en bacs à couvercles jaunes :
 - Fréquence de collecte C0,5 pour l'ensemble du territoire,
 - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.
- **Renforcement et généralisation du compostage** individuel et partagé.

La mise en place de ces mesures aura un impact financier sur le budget du SICTOM (équipement en bacs, communication sur le changement, salaire d'une animatrice compostage, ...). Néanmoins, en améliorant nos performances et en réduisant nos déchets, nous espérons que ces mesures nous aideront à contenir les fortes augmentations de coûts attendues pour les années à venir.

⇒ Amélioration des conditions de dépôts en déchèteries

Programme d'investissement et de mise en conformité réglementaire des installations

Il s'agit de travaux de remise en état et d'adaptation en vue d'optimiser le tri sur les déchèteries.



2023/2024 : rénovation de la déchèterie de NOGENT LE ROTROU

Les travaux de rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou ont débuté au mois de mai 2023 et devraient s'achever en mars 2024. Le montant des travaux s'élèvera à environ 1 300 000 € TTC.

A cela s'ajoutera des équipements nécessaires au fonctionnement du nouveau site (chariot télescopique, vidéosurveillance ...)



Le fonctionnement du site sera modifié pour certains flux : dépose de déchets au sol et rechargement dans les bennes. De nouveaux frais de fonctionnement vont apparaître et les charges de personnel vont se trouver augmentées pour ce site.

Face à ces investissements importants, le SICTOM a souscrit deux prêts bancaires au cours de l'année 2023. Le premier a été débloqué en décembre 2023 et le second le sera en début d'année 2024.

Le besoin de financement correspond au besoin de recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement après prise en compte de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement éventuelles.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchèteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte-à-porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent-le-Rotrou, construit en 2009 par le SOMEL et géré par **CMTV depuis le 1^{er} janvier 2019**, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 31/12/2023 de **17 143 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 836 280 litres. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



⇒ La fréquence de collecte

Pour 2023, elle varie d'une à deux collectes par semaine selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence et le jour de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Béthonvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi
Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil/Huisne (Val-au-Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilleux	samedi
L'Hermitière (Val-au-Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val-au-Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi
Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi

Chassant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon-sur-Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau (Arcisses)	lundi
Dancé (Perche-en-nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny (Saintigny)	lundi
Gémages (Val-au-Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazoche-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé (Authon)	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val-au-Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire/Erre	jeudi
St-Jean-Pierre-Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte-à-porte.

⇒ Les flux de collecte sélective

- Le **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur),
- Les **emballages ménagers** et les **papers** (collectés en mélange depuis 2016).

MODIFICATIONS intervenues au cours de l'année 2022 :

⇒ **Simplification des consignes de tri** : depuis le 1^{er} juillet 2022, tous les emballages se trient.

Cette mesure répond à l'obligation réglementaire qui imposait la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques avant le 31/12/2022.

ACTUELLEMENT

- Emballages en métal
- Briques et emballages en carton
- Bouteilles et flacons en plastique
- Tous les papiers

NOUVEAU / À partir du 1^{er} Juillet 2022

- Les petits emballages métalliques
- Les pots et les boîtes
- Les barquettes
- Les sacs et sachets
- Les films

Un doute, une question sur le tri ?
02 37 29 22 26
www.sictom-nogentlerotrou.fr



ATTENTION AUX CARTONS !
Seules les cartonnettes sont acceptées dans le tri sélectif : les cartons dont le volume est supérieur à celui d'une boîte à chaussures sont à déposer EN DÉCHÈTERIE afin de ne pas surcharger les sacs, bacs ou conteneurs.

Il existe des points d'apport volontaire dans toutes les communes du SICTOM
Selon votre secteur d'habitation :

⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire
Contenants				
Nombre et volumes	3 667 bacs (3 144 bacs de 120L pour l'habitat individuel et 523 bacs de 240 L pour l'habitat collectif) Bacs loués à la société ESE	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	170 conteneurs de 4 ou 6 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon-Arcisses (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	- Captage plus important, - Pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères.	- Adapté à l'habitat peu dense, - Évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - Qualité du tri meilleure.
	- Un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs).	- Captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte



Dès mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte-à-porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon (Arcisses)** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **Depuis mai 2023**, cette collecte a évolué et n'est réservée qu'aux habitants de plus de 70 ans et personnes à mobilité réduite, sur inscription. Elle a lieu sur rendez-vous après appel téléphonique. Le collecteur se charge de distribuer les sacs et assure la collecte à domicile. **Depuis 2023, une fois collectés les déchets verts sont déposés à la déchetterie de Nogent le Rotrou.**

1.4. Les Déchèteries

Les déchèteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchèteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri.

Les deux premières (Thiron-Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchèterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Thiron-Gardais en 2015 et à l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Charbonnières au cours de l'année 2017.**



⇒ Les Déchets acceptés



⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèteries notamment :



Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

THIRON GARDAIS

Rue des Tilleuls
Tél. : 02 37 49 50 79

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI 14h00-17h30
MERCREDI 14h00-17h30
VENDREDI 14h00-17h30
SAMEDI 9h-12h / 14h-17h30

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI 14h00-17h30
MERCREDI 9h-12h/14h-17h30
VENDREDI 9h-12h/14h-17h30
SAMEDI 9h-12h /14h-17h30

NOGENT-LE-ROTHOU

Les Barbaras
Tél. : 02 37 52 97 21

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI à SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h00

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI à VENDREDI
8h00-12h00 / 13h30-18h45
SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h30

LE THEIL/HUISNE

La Porcherie
Tél. : 02 37 49 67 81

LUNDI 13h30-17h30
MERCREDI 9h00-12h00
13h30-17h30
VENDREDI 9h00-12h00
13h30-17h30
SAMEDI 9h00-12h00
13h30-17h15

CHARBONNIERES

La Ferrandière
Tél. : 02 37 49 11 24

LUNDI 9h00-12h00
MERCREDI 13h30-17h30
VENDREDI 14h00-17h00
SAMEDI 9h00-12h00
14h00-17h00

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

Attention à partir du 01/01/2024 changement d'horaires sur Nogent le Rothou :
ETE du lundi au samedi 9H-12H/13H30-17H45
HIVER du lundi au samedi 9H-12H/13H30-17H

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchèteries. Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchèteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Le site de NOGENT-LE-ROTHOU a été rénové au cours des années 2023-2024 et le THEIL-SUR-HUISNE le sera d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité. En outre, les professionnels sont tenus de trier leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs de déchets ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

• Bénéficiaires du service :

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

• Limitation :

La limite est fixée à **2 500L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2023, **10 établissements** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 89 bacs pour un volume de 45 520 L au 31 décembre 2023. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



2.2. Collectes en Déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
- Pour les produits réutilisables ou recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) - Dans la limite de 2 m³ par semaine		les gravats (certains déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³ limité à 2 m³ par semaine
		les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³
		les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³ limité à 12 m³ par semaine
		les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.

De nouveaux tarifs seront applicables dès le 01/01/2024 (délibération du 10/11/2023)



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchèterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

• Nombre de bénéficiaires :

77 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchèteries au cours de l'année 2023.

149 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

• Volume de déchets déposés :

	2020	2021	2022	2023
Encombrants	508 m³	412 m³	487 m³	469 m³
Gravats	100 m³	116 m³	136 m³	31 m³
Déchets toxiques	464 kg	1 015 kg	1 461 kg	903 kg
Déchets verts	59 m³	72 m³	152 m³	39 m³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins.

Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.

Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que des autres communes du syndicat, non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchèteries**.

• Nombre de bénéficiaires du service :

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

• Limitation :

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.

84 t de cartons ont été collectés en 2023.



3. Les tonnages collectés et leur évolution

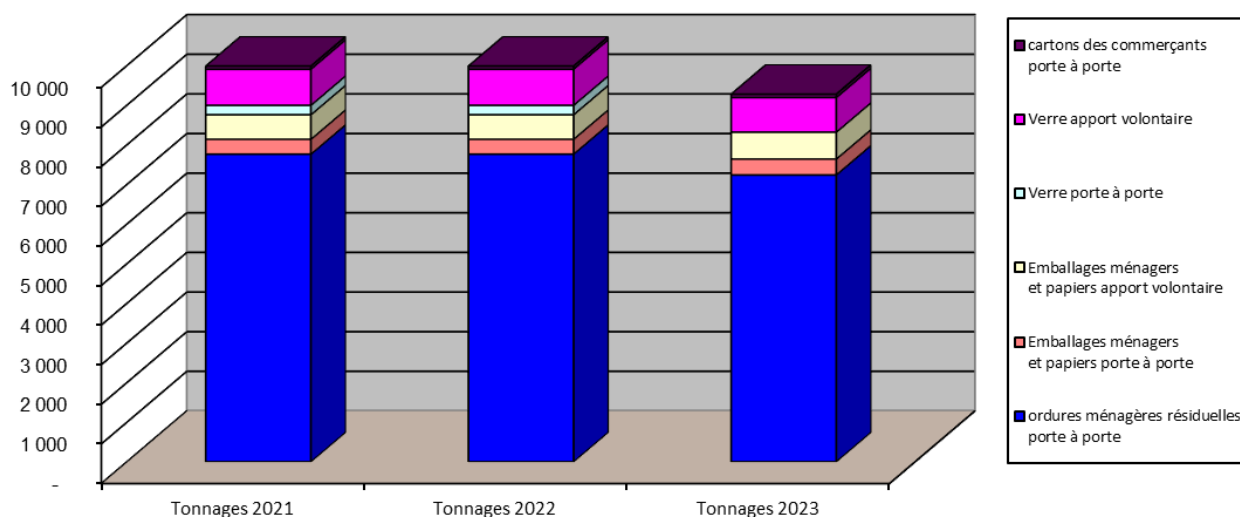
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution 2021-2022
OM	Collecte des ordures ménagères	Porte-à-porte	8 296	7 764	7 240 t	-6,74%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	Apport volontaire	633	619	632 t	2,16%
		Porte-à-porte	377	376	400 t	6,36%
	Verre	Apport volontaire	924	912	885 t	-2,98%
		Porte-à-porte	240	238	234 t	-1,63%
	Cartons des commerçants	Porte-à-porte	70	76	84 t	+10,82%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 244</i>	<i>2 221</i>	<i>2 235 t</i>	<i>+0,65%</i>
	TOTAL		10 540	9 984	9 475 t	-5,10%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer, les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une **diminution des déchets collectés sur l'année 2023.**

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte

TONNAGES	2021	2022	2023
Déchets verts en PAP	32,72 t	23,40 t	NC

Depuis 2023, il n'y a plus de pesage des déchets verts collectés en porte à porte. Une fois la collecte réalisée, les sacs sont déposés par le collecteur dans les bennes de déchets verts de la déchetterie de Nogent le Rotrou.

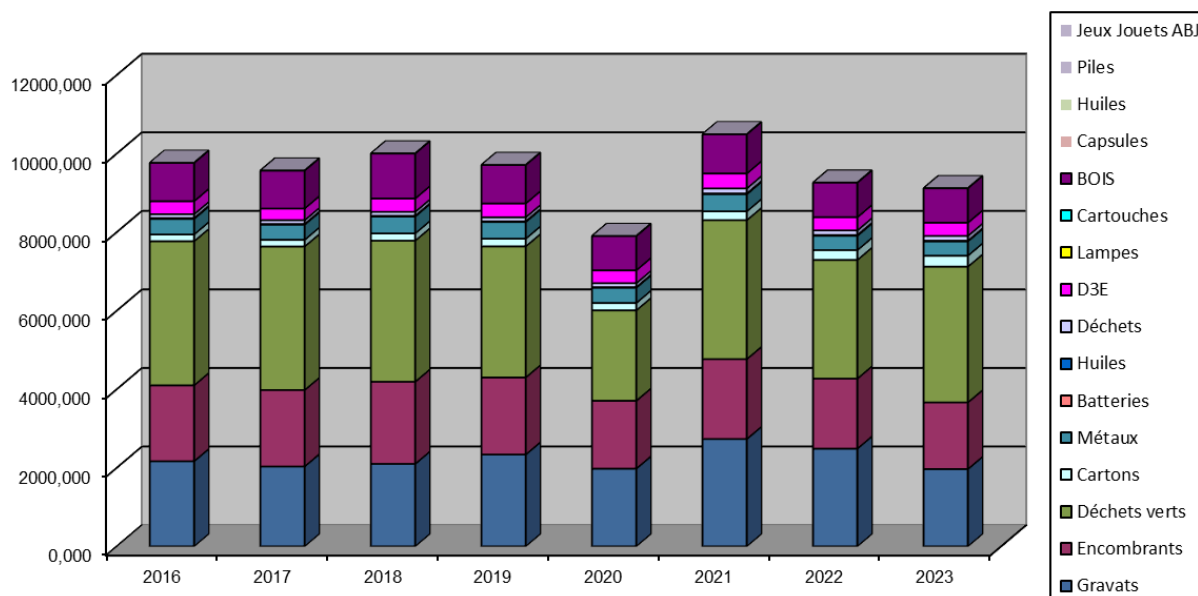
3.3. Les tonnages collectés en déchèteries

Type	Déchèteries	2020	2021	2022	2023	Evolution
Gravats	Thiron-Gardais	253,20 t	388,24 t	320,72 t	268,25 t	
	Charbonnières	286,96 t	506,40 t	447,32 t	285,52 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 038,12 t	1 291,32 t	1181,60 t	974,23 t	
	Le Theil-sur-Huisne	402,24 t	548,60 t	540,16 t	441,52 t	
	Total	1 980,52 t	2 734,56 t	2 489,80 t	1 969,52 t	- 20,9 %
Encombrants	Thiron-Gardais	374,94 t	426,04 t	319,82 t	297,70 t	
	Charbonnières	335,48 t	340,54 t	314,40 t	276,50 t	
	Nogent-le-Rotrou	663,62 t	848,78 t	754,10 t	705,52 t	
	Le Theil-sur-Huisne	354,38 t	419,24 t	395,22 t	417,12 t	
	Total	1 728,42 t	2 034,60 t	1 783,54 t	1 696,84 t	- 4,86 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	364,52 t	519,10 t	448,90 t	505,38 t	
	Charbonnières	250,80 t	397,10 t	373,64 t	382,44 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 276,58 t	1 949,26 t	1 630,66 t	1 920,70 t	
	Le Theil-sur-Huisne	410,72 t	672,94 t	568,56 t	648,46 t	
	Total	2 302,62 t	3 538,40 t	3 021,76 t	3 456,98 t	+14,40 %
Cartons	Thiron-Gardais	46,66 t	53,40 t	51,26 t	58,24 t	
	Charbonnières	34,04 t	39,74 t	48,92 t	49,38 t	
	Nogent-le-Rotrou	67,94 t	82,38 t	92,10 t	106,04 t	
	Le Theil-sur-Huisne	38,20 t	48,80 t	56,90 t	65,28 t	
	Total	186,84 t	224,32 t	249,18 t	278,94 t	+ 11,94 %
Métaux	Thiron-Gardais	79,64 t	96,28 t	74,62 t	76,98 t	
	Charbonnières	73,82 t	78,12 t	71,28 t	67,04 t	
	Nogent-le-Rotrou	147,92 t	170,24 t	139,18 t	140,42 t	
	Le Theil-sur-Huisne	87,38 t	91,58 t	79,48 t	80,92 t	
	Total	388,76 t	436,22 t	364,56 t	365,36 t	-0,22 %
Batteries	Thiron-Gardais	1,552 t	1,055 t	1,086 t	1,120	
	Charbonnières	1,191 t	1,965 t	1,716 t	1,376	
	Nogent-le-Rotrou	2,159 t	2,767 t	2,736t	1,814	
	Le Theil-sur-Huisne	1,235 t	0,869 t	0,558 t	0,629	
	Total	6,137 t	6,656 t	6,096 t	4,939	-18,98 %

Huiles de vidange	Thiron Gardais	1,800 t	4,500 t	2,880 t	2,610 t	
	Charbonnières	1,350 t	0,900 t	2,700 t	1,800 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,590 t	5,220 t	6,300 t	5,500 t	
	Le Theil-sur-Huisne	1,810 t	3,150 t	3,420 t	2,430 t	
	Total	9,550 t	13,770 t	15,300 t	12,340 t	- 19,35%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	17,396 t	23,577 t	19,626 t	20,425 t	
	Charbonnières	17,192 t	21,734 t	20,957 t	19,399 t	
	Nogent-le-Rotrou	43,437 t	54,448 t	53,448 t	53,568 t	
	Le Theil-sur-Huisne	21,419 t	28,106 t	22,343 t	28,281 t	
	Total	99,444 t	127,865 t	116,375 t	121,673 t	+4,55 %
Piles	Thiron-Gardais	0,787 t	0,703 t	0,778 t	0,597 t	
	Charbonnières	0,477 t	0,591 t	0,990 t	0,625 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,113 t	1,932 t	1,021 t	1,231 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,796 t	1,031 t	0,673 t	0,667 t	
	Total	3,173 t	4,257 t	3,462 t	3,120	-9,88 %
DEEE	Thiron-Gardais	59,533 t	68,870 t	64,787 t	66,571 t	
	Charbonnières	50,209 t	64,666 t	59,922 t	55,950 t	
	Nogent-le-Rotrou	152,664 t	170,987 t	145,588 t	145,935 t	
	Le Theil-sur-Huisne	65,517 t	73,838 t	64,666 t	65,593 t	
	Total	327,923 t	378,361 t	334,963 t	334,049 t	--0,27%
MEUBLES	Thiron-Gardais	14,320 t	98,320 t	107,880 t	126,44 t	
	Charbonnières	8,120 t	105,820 t	110,300 t	111,44 t	
	Nogent-le-Rotrou	330,60 t	412,880 t	412,860 t	450,22 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,000 t	
	Total	353,04 t	617,020 t	631,040 t	688,10 t	+ 9,04 %-
Lampes	Thiron-Gardais	0,100 t	0,271 t	0,136 t	0,165 t	
	Charbonnières	0,210 t	0,202 t	0,086 t	0,234 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,589 t	0,633 t	0,732 t	0,678 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,246 t	0,246 t	0,340 t	0,410 t	
	Total	1,145 t	1,352 t	1,352 t	1,487 t	+14,91%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,089 t	0,122 t	0,071 t	0,0930 t	
	Charbonnières	0,037 t	0,076 t	0,069 t	0,118 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,123 t	0,315 t	0,329 t	0,271 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,062 t	0,084 t	0,175 t	0,053 t	
	Total	0,311 t	0,597 t	0,644 t	0,535 t	-16,93%
Bois	Thiron-Gardais	172,02 t	170,68 t	148,02 t	123,640 t	
	Charbonnières	160,03 t	151,78 t	137,96 t	113,600 t	
	Nogent-le-Rotrou	336,62 t	408,98 t	350,34 t	381,020 t	
	Le Theil-sur-Huisne	202,72 t	265,82 t	243,32 t	259,920 t	
	Total	871,39 t	997,26 t	879,64 t	878,180 t	- 0,17%
Capsules Nespresso	Thiron-Gardais	0,259 t	0,530 t	NC	NC	
	Charbonnières	0,146 t	0,310 t	NC	NC	
	Nogent-le-Rotrou	0,691 t	0,870 t	NC	NC	
	Le Theil-sur-Huisne	0,213 t	0,580 t	NC	NC	
	Total	1,309 t	2,290 t	NC	NC	-%

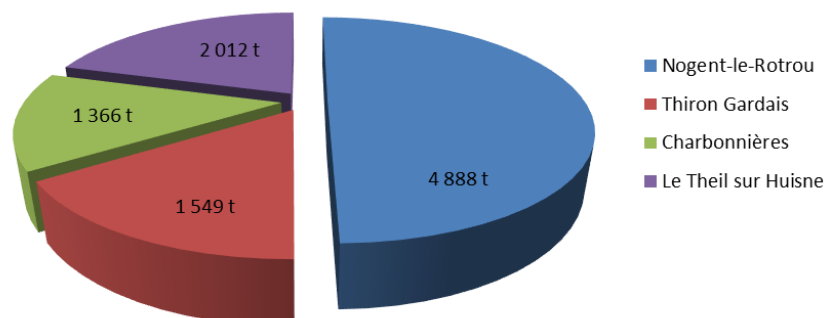
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,467 t	0,626 t	0,409 t	0,578 t	
	Charbonnières	0,387 t	0,438 t	0,303 t	0,210 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,437 t	0,427 t	0,606 t	0,843 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,259 t	0,403 t	0,209 t	0,519 t	
	Total	1,550 t	1,894 t	1,527 t	2,150 t	+40,80%
Cartouches fusils	Thiron-Gardais	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,175 t	0,300 t	0,300 t	0,397 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Total	0,175 t	0,300 t	0,300 t	0,397 t	+32,33%
Jeux/Jouets/ABJ	Thiron-Gardais				0,580 t	
	Charbonnières				0,110 t	
	Nogent-le-Rotrou				0,000 t	
	Le Theil-sur-Huisne				0,000 t	
	Total				0,690 t	-%
TOTAL		8 262,307 t	11 119,722 t	9 899,481 t	9 915,300 t	- 0,85%

Evolution des tonnages de déchèteries



⇒ Stabilité (- 0,85% des tonnages) des déchets collectés en déchèteries en 2023.

Tonnages collectés par déchèterie en 2023



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	TRISALID VEOLIA à SARAN (45)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	PASSENAUD Recyclage Nogent-le-Rotrou (28) <i>jusqu'en 07/2023</i> puis PAPREC CRV Le Mans (72)	Tri et recyclage
Gravats	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72) <i>jusqu'en mai 2023</i> puis SARL PESNAUX Recyclage à Nogent le Rotrou (28)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles/Métaux	PAPREC CRV Le Mans (72) <i>jusqu'en mai 2023</i> puis PASSENAUD Recyclage Champagné (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le Mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le Mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE via MARTIN Environnement Chevilly (45)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Favières (28)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	PRINTERRE Chérisy (28)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le Mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	ECOMAIISON via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage
Articles de sport et loisirs (ASL)	ECOLOGIC via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)	ECOMAIISON via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage ou valorisation énergétique
Articles de Bricolage et Jardin thermiques (ABJ Th)	ECOLOGIC via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Jeux et Jouets (JJ)	ECOMAIISON via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage ou valorisation énergétique

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir qui a été dissout.

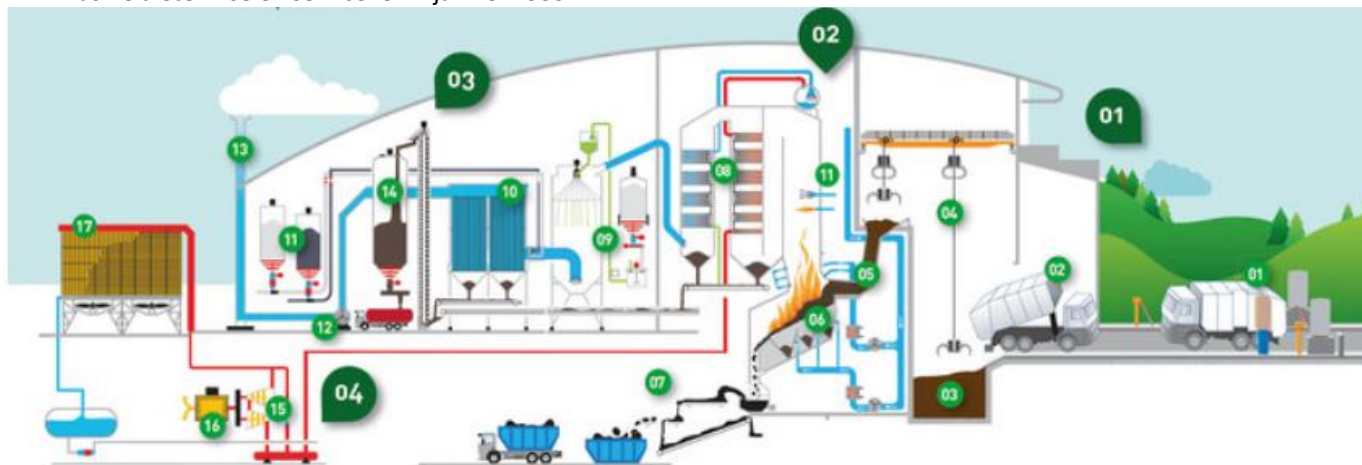
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **CMTV**.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la **régie CMTV** (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) a été créée.

Localisation :	La Mare Corbonne 28300 MAINVILLIERS
Exploitant :	CMTV Régie Chartres Métropole
Propriétaire :	Chartres Métropole

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service le 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

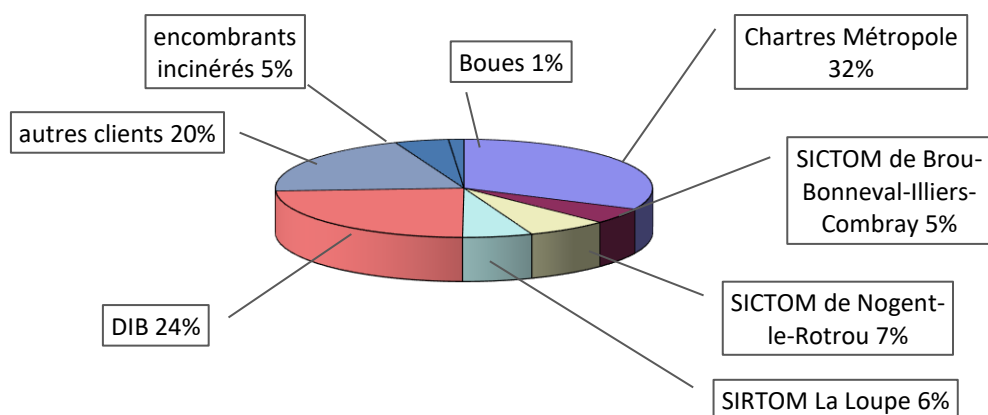
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

⇒ Origine des apports et tonnages traités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la dissolution du SOMEL, et à l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2020	2021	2022	2023
CHARTRES METROPOLE	34 492 t	NC	34 357 t	33 480 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 779 t	NC	5 698 t	5 430 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 266 t	8 296 t	7 764 t	7 240 t
SIRTOM de La Loupe	6 231 t	NC	5 662 t	5 533 t
DIB	22 874 t	NC	23 474 t	25 038 t
Encombrants incinérés	3 868 t	NC	3 920 t	4 828 t
Refus de tri du groupement CMTV	2 254 t	NC	823 t	0 t
Autres clients	22 636 t	NC	28 200 t	20 881 t
Collecte sélective (cause COVID)	1 236 t	0 t	0 t	0 t
Boues			3 494 t	1 378 t
TOTAL	107 636 t	111 825 t	113 392 t	103 808 t

Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2023



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2021	2022	2023
Production de mâchefers	24 734 tonnes Soit 210 kg /t de déchets	26 320 tonnes Soit 232 kg /t de déchets	24 269 tonnes Soit 234 kg / t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2021	2022	2023
Métaux ferreux valorisés	1 430 tonnes 5,782 % des mâchefers bruts 1,27 % des tonnes traitées	1 119 tonnes 4,252 % des mâchefers bruts 0,99 % des tonnes traitées	1 274 tonnes 5,249 % des mâchefers bruts 1,22% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	170 tonnes 0,687 % des mâchefers bruts	233 tonnes 0,885 % des mâchefers bruts	265 tonnes 1,092% des mâchefers bruts

	0,152 % des tonnes traitées	0,208 % des tonnes traitées	0,255 % des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 834 tonnes	24 968 tonnes	<i>NC (en attente de données)</i>

- Production d'électricité

	2021	2022	2023
Production d'électricité (électricité exportée sur le réseau)	57 762 MWh 0,516 MWh/tonne traitée	63 688 MWh 0,562 MWh/tonne traitée	55 464 MWh 0,534 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2021	2022	2023
Production de REFIOM	4 586 tonnes 41,01 kg/tonne traitée	4 964 tonnes 43,78 kg/tonne traitée	4 625 tonnes 44,55 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ Performance énergétique de l'usine

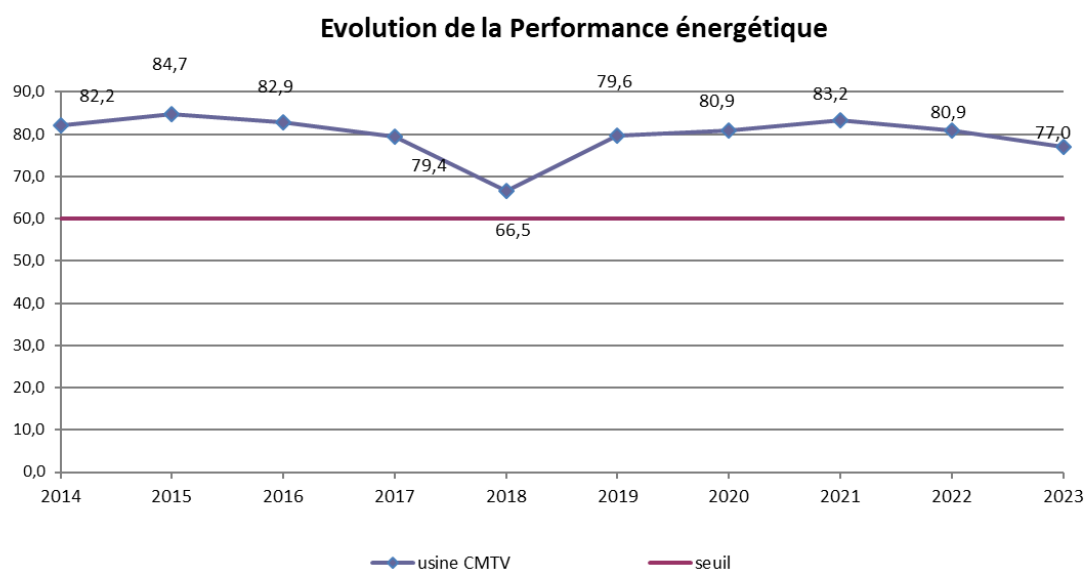
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 (60%) si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 (65%) pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2023, le taux de performance de l'usine s'élève à **76,991%**



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés depuis le 1^{er} janvier 2022 dans **un centre de tri**, TRISALID à SARAN.

Localisation : Rue de la Motte
Pétrée
45770 SARAN
Exploitant : VEOLIA

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ORLEANS Métropole a confié au groupe VEOLIA la gestion de ce centre de tri.

Le centre de tri a été mis en service en 1995.

Des travaux de rénovation ont été menés en 2020 : refonte complète de l'installation afin de pouvoir recevoir les déchets collectés avec les extensions de consignes de tri et augmenter la capacité de traitement.

- Capacité de tri : 32 000 tonnes / an
- Capacité réglementaire du centre de tri : 35 000 tonnes/an.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	SUEZ via papeterie STORA à Langerbrugge (Belgique)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	VEOLIA via PLASTIPAK à Ste Marie la Blanche (21) WELLMAN à Verdun (55) SOREPLA à Neufchâteau (88) WELLMAN à Neufchâteau (88)	Fibres textiles
Mix PEHD-PP (polypropylène)	VEOLIA via ECOPLASTICS à Brenouille (60)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Flux développement (PET coloré, opaque, barquettes, pots ...)	CITEO via TRIVOSGES SITA à Epinal (88)	Fibre de polyesters pour le bâtiment, l'automobile et le textile, production de granulés, bouteilles PET opaques ...
Films PE (polyéthylène)	VEOLIA via MACHAON à Chalon en Champagne (51)	Production de paillettes pour fabrication de nouveaux objets en PE
Acier	ARCELOR Mittal à Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	VEOLIA via RECUPERACIONES PEREZ à Tulcia (Espagne)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via LUCART à Laval sur Vologne (88)	Papier toilette, essuie-tout
Gros de magasins	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

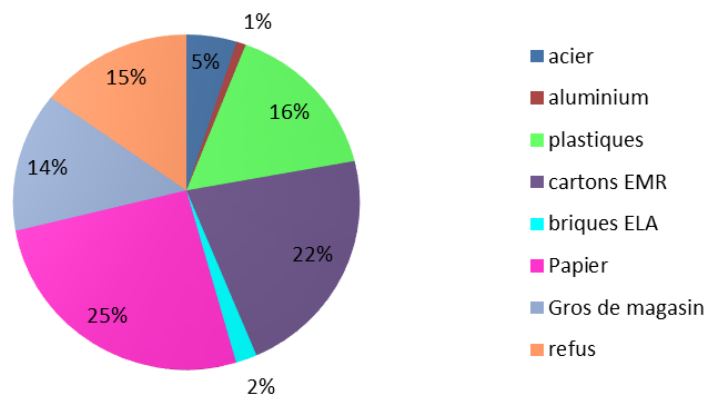
❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

%	Acier	Aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons EMR	Briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05
2021	3,99	0,24	6,88	1,71	2,28	14,21	1,70	30,89	16,01	22,09

Extension des consignes

%	Acier	Alu	Petits alu	PET clair	PE-PP	Flux dévelpt	Films	Briques ELA	Cartons	Papier	Gros de magasin	Refus
2022	4,97	0,68	0,16	7,19	4,09	3,09	1,27	2,31	21,79	29,13	11,58	13,74
2023	5,02	0,79	0,14	7,18	4,41	2,93	1,66	1,86	21,67	25,49	13,68	15,16

composition du Biflux (emballages et papiers) en ECT



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri est de 15,16 %.

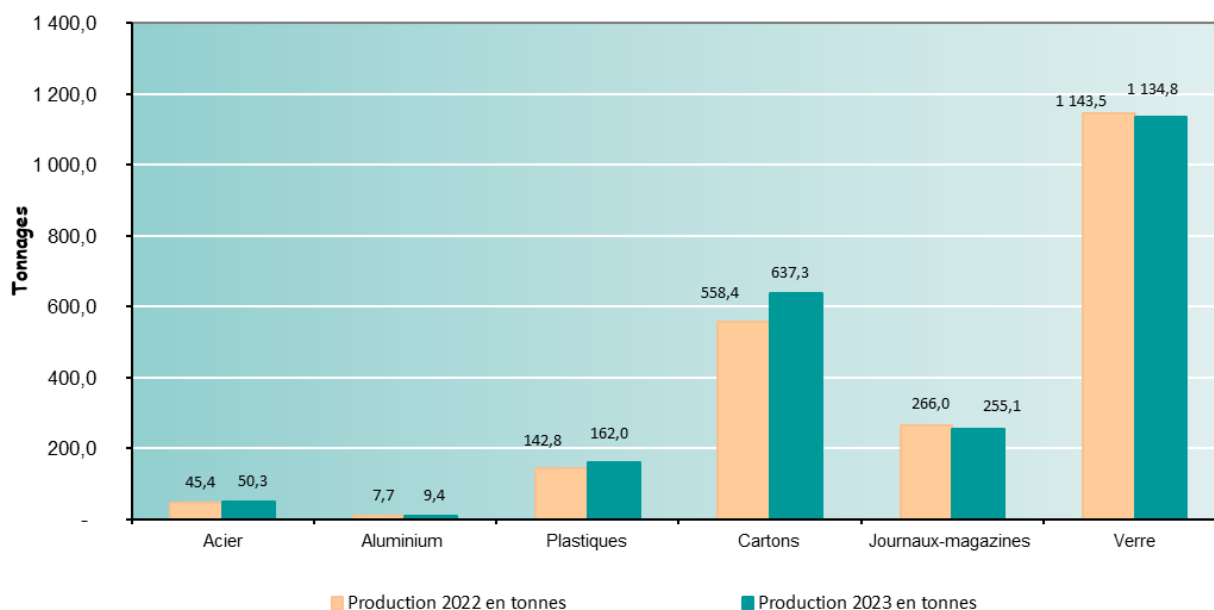
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2022 (en tonnes)	2023 (en tonnes)	Ratio 2023 (en kg/hab)	Gisement national 2022 tous milieux*
Acier	45,42	50,27	1,58	3,8
Aluminium	7,71	9,40	0,30	1,2
PET clair	65,69	71,89	2,26	
PET foncé/flux développement	28,19	29,36	0,92	
PE-PP	37,37	44,18	1,39	
Film	11,56	16,56	0,52	
Sous Total plastiques	142,81	162,01	5,09	17,3
Cartons collecte sélective	198,94	216,83	6,83	
Briques collecte sélective	21,08	18,57	0,58	
Cartons déchèteries	232,67	265,05	8,35	
Gros de magasin	105,75	136,87	4,31	
Sous Total cartons	558,44	637,32	20,07	16,5
Papiers	266,04	255,09	8,03	15,0
Verre	1 143,52	1,143,52	35,74	35,3
TOTAL	2 163,93	2 257,61	70,82	89,1

*base de données Liquidatif 2022 CITEO

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2023 sont supérieures à celles de l'année précédente. La production de matériaux recyclés a augmenté de 4,3%.

Les performances de tri en kg par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres et des cartons (ces chiffres ne sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (ampleur du numérique).



Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO EMBALLAGES**) grâce à un mécanisme de contribution financière des metteurs sur le marché d'emballages.

Le **recyclage de papiers** est soutenu également financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO FOLIO**) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages 2018-2022 :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (**Barème F**), il est conçu pour **favoriser l'extension des consignes de tri** afin d'atteindre l'objectif de **75 % de taux de recyclage des emballages ménagers**.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Pour l'année 2023, CITEO a prolongé par avenant le barème F, le temps que le nouvel agrément soit publié.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchèteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- Réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- Enlèvement des indésirables,
- Broyage si nécessaire,
- Mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- Mise en andain,
- Fermentation avec retournement des andains,
- Criblage,
- Maturation,
- Épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchèteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



C. PERFORMANCES DU SICTOM

RAPPELS des OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérés ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2018	2019*	2020*	2021*	2022*	2023
Tonnage OMR	10 217 T	8 299 T	8 092 T	8 266 T	8 296 T	7 764 T	7 240 T
Population	35 870 hab	33 858 hab	33 661 hab	32 767 hab	32 933 hab	32 664 hab	31 756 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	245,11	240,40	252,27	251,91	237,69	227,99
Indice de réduction des quantités	Base 100	-13,95%	-15,60%	-11,43%	-11,56%	-16,55%	-19,96%

*ont été inclus les populations de Dancé et Condeau pour le calcul du ratio

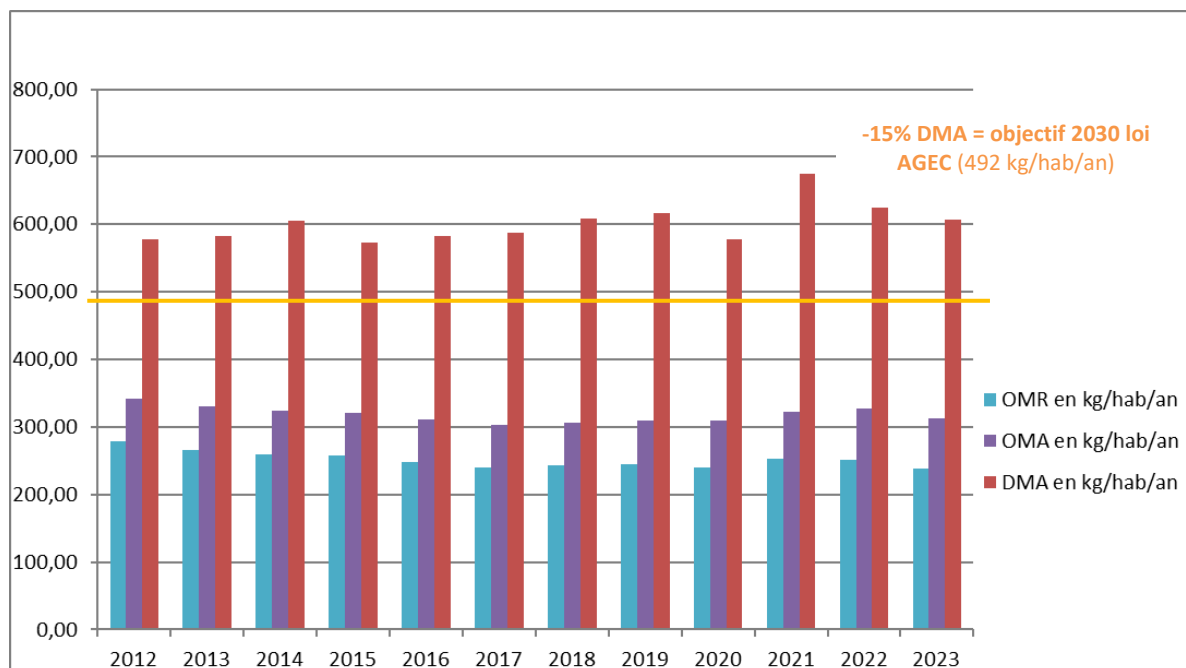
Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage OMA	12 543 T	10 473 T	10 190 T	10 469 T	10 540 T	9 984 T	9 475 T
population	35 870 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 188 hab	31 756 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	309,32	309,93	322,81	327,94	313,16	298,37
Indice de réduction des quantités	base 100	-11,54%	-11,37%	-7,68%	-6,25%	-10,44%	-14,67%

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchèteries y compris les gravats et les autres collectes) :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage DMA	20 765 T	20 590 T	20 280 T	18 758 T	21 693 T	19 908 T	19 290 T
pop	35 870 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 888 hab	31 756 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	608,13	616,83	578,40	674,74	624,45	607,44
Indice de réduction des quantités	base 100	+5,05%	+6,55%	-0,09%	+16,56%	+7,87%	+4,93%

⇒ Objectif « AGECE » à atteindre en 2030 : -15% (=492 kg/hab/an de DMA)



⇒ Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :

Années	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage enfouis	2 068,92	2 091,54	1 962,92	1 728,42	2 034,60	1 783,54	1 696,84
Indice de réduction des quantités	Base 100	+1,1%	-5,1%	-16,46%	-1,66%	-13,79%	-17,98%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

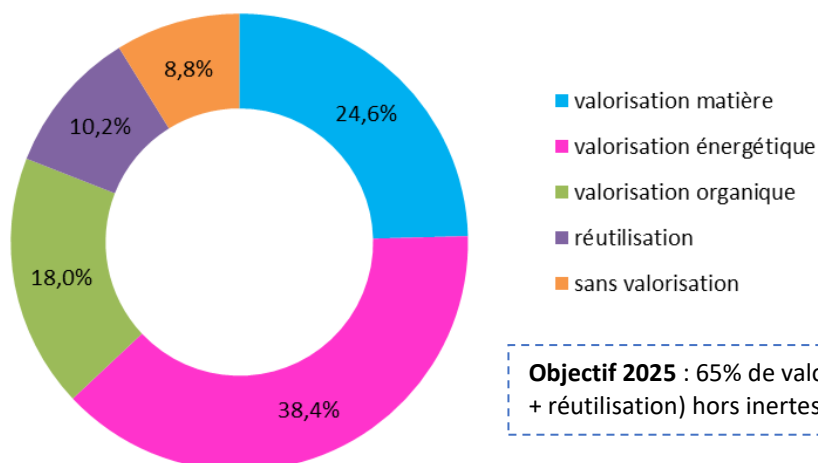
⇒ Les chiffres clés 2023 :

81% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE : 38,4%
 VALORISATION MATIERE : 24,6%
 VALORISATION ORGANIQUE : 18,0%

10,2 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchèteries)

Seulement 8,8 % des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).

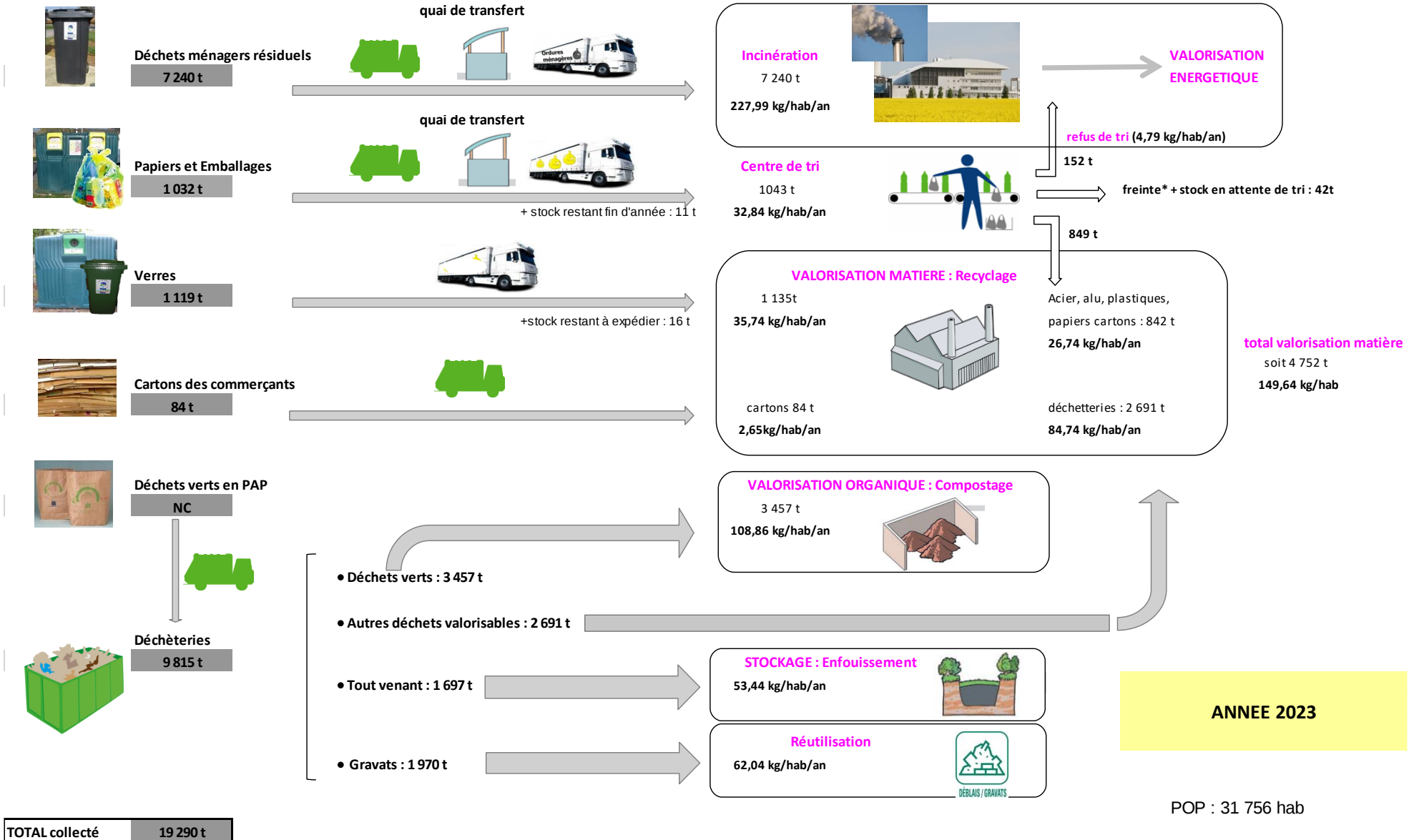


Objectif 2025 : 65% de valorisation (matière + organique + réutilisation) hors inertes, hors DDS (loi LTE de 2015)

⇒ Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :

collecte

traitement



*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...
 SICTOM de Nogent-le-Rotrou – 44 Rue Villette Gâté – 28400 NOGENT-LE-ROTROU

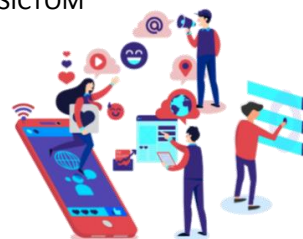
D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. C'est le rôle de **l'ambassadrice du tri**, un poste intégré à l'équipe du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Elle intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Elle intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi des collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

⇒ En 2023, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

❖ Journal du SICTOM :

Edition de 2 numéros, en avril et en novembre.

Il y a été surtout question de l'arrivée des nouveaux bacs de tri et de l'évolution des fréquences de collecte pour préparer les administrés à ces nouveautés prévues pour 2024.

Extraits du journal n°29,
publié en avril 2023



❖ Campagne de communication sur le déploiement des bacs de tri et les évolutions de collectes :

La distribution des bacs de tri sur l'ensemble du territoire et les évolutions de collectes dès le 01/01/2024 ont demandé un surcroît de communication pour prévenir l'ensemble des administrés et les accompagner dans ces changements.

L'information sur le déploiement des bacs de tri et l'évolution des collectes s'est faite par un **courrier** distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres, pour prévenir de la démarche et de l'enquête de dotation à venir.

Tout au long de l'année, le SICTOM a communiqué sur le déroulement des opérations dans son **journal**, dans la **presse locale** (écrite et radio), sur **Facebook**, mais aussi à chaque occasion d'échanger avec les habitants (lors des **permanences** ou des **événements** où le SICTOM était présent).

Afin d'accompagner les élus et les agents communaux dans la mise en place de ces changements, un **livret d'accompagnement** a été édité et transmis à l'ensemble des communes dès l'automne.

Livret d'accompagnement à destination des élus
et personnels municipaux

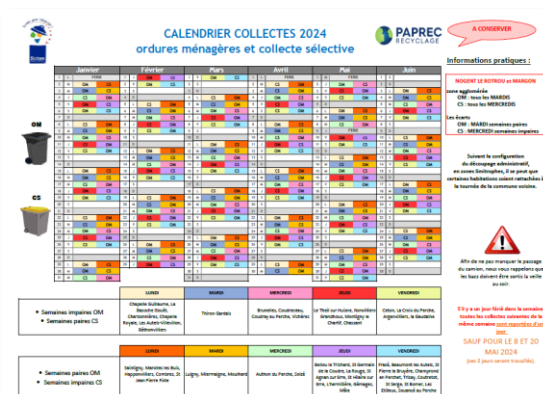




En décembre, un **guide pratique du tri** a été édité et distribué à l'ensemble des administrés du territoire, ainsi qu'un **calendrier de collecte** pour l'année 2024.

← Guide pratique du tri

↓ Calendrier de collectes 2024



Enfin, tout au long de l'année 2023, des **réunions publiques d'information** ont été organisées sur l'ensemble du territoire afin d'encourager les habitants à composter leurs biodéchets (29 réunions dans 25 communes). Ces réunions ont été l'occasion de diffuser aussi des messages sur l'enquête de dotation des bacs, leur distribution et l'évolution des fréquences de collecte.

⇒ Les supports de communication déjà en place ont continué d'être diffusés et mis à jour :

❖ **Mémo-tri** : mémo sur les consignes de tri à destination des usagers

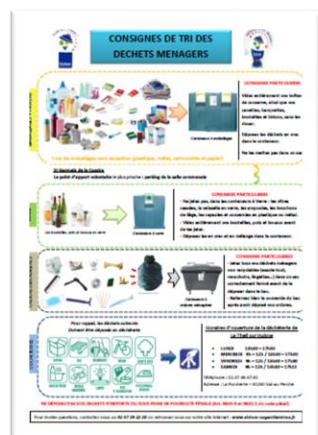


Autocollant sur les bacs de tri



Autocollant sur les colonnes de tri

❖ **Signalétiques à la disposition des collectivités, des écoles, des associations, des bailleurs** :

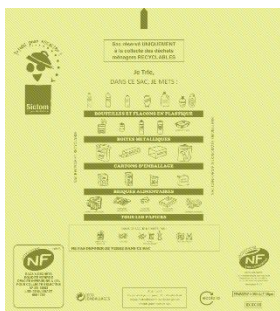


Les organismes, privés ou publics, qui en font la demande, ont reçu des supports de communication sur les consignes de tri, en version papier ou numérique, sous forme d'affiche, d'autocollant ou de flyer, selon le besoin.

Plusieurs supports ont également été réalisés à la demande de structures ou de particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets ou pour rappeler des consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble.

❖ **Sacs jaunes pour la collecte des papiers et des emballages en porte à porte :**

La distribution de sacs jaunes translucides aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTHOU s'est poursuivie en 2023. Les quantités distribuées ont été revues à la baisse au fur et à mesure de l'avancement de l'année, en prévision de l'arrivée des bacs de tri en 2024.



Les permanences de distribution des sacs ont été assurées 2 fois par mois dans nos locaux pour les habitants de Nogent-le-Rothou (hors habitat collectifs) desservis par la collecte sélective en porte-à-porte. Ces permanences ont eu lieu les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h à 12h45 et de 14h à 19h. Pour les habitants de Margon (commune d'Arcisses), les sacs étaient disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.

← Sac jaune de collecte

❖ **Disque de tri :**

Aimanté, il se fixe au frigo pour être toujours visible et permet de faire un tour d'horizon des différents déchets et de leurs filières de tri.



← Disque de tri

❖ **Site internet :**



<http://www.sictom-nogentlerothou.fr>

Mise à jour régulière du site Internet du SICTOM pour informer les habitants du territoire en temps réel **des actualités et des informations** à mettre en avant **en matière de tri et de prévention des déchets**. On y trouve une carte du territoire sous forme de plan interactif, avec des informations sur l'ensemble des points de collecte du SICTOM, nos publications, un agenda des événements à venir, une présentation du SICTOM et des actions menées, des informations sur le tri et sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...

❖ **Page Facebook :**

La page Facebook permet de maintenir **un contact direct avec les habitants du territoire et les communes**, en leur transmettant des informations quotidiennes sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions mises en place... Il nous permet également de rappeler de manière ludique les consignes de tri, d'échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexion sur les déchets, ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées (et de réajuster les consignes de tri en fonction).

Meilleures publications en 2023 :

1. Annonces de recrutement

Publications du **7 février** et du **20 avril** pour le recrutement d'un gardien de déchèterie. Couverture de 16 744 et 11 780 personnes, 384 et 200 partages.

2. Fermeture exceptionnelle de déchèterie

Publication du **10 octobre** annonçant la fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Nogent-le-Rothou le 16 octobre. Couverture de 5 273 personnes, 69 partages.

3. Retard dans la livraison des bacs de tri

Publication du **18 décembre** annonçant le retard dans la distribution des bacs de tri à Nogent-le-Rothou et à Margon et la procédure à suivre pour les habitants des autres communes ne l'ayant toujours pas reçu. Couverture de 4 694 personnes, 55 partages, et 44 commentaires...

<http://www.facebook.com/SICTOM.Ngt/>



En 2023, 195 nouvelles personnes ont suivi la page du SICTOM, portant à **1 068**, le nombre d'abonnés.

1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2023, des **animations** sur le tri et le recyclage ont été menées surtout par le biais de stands sur le compostage.

L'ambassadrice du tri est intervenue spécifiquement sur les événements suivants :

On peut retenir :

- ❖ Le Marché des producteurs de Margon, à Arcisses (17/03/2023),
- ❖ La Fête de la Saint-Gourgon, à La Bazoches-Gouët (10/09/2023).
- ❖ La fête des Laboureurs, à Coudray-au-Perche (8/10/2023).



Fête des laboureurs, Coudray-au-Perche

⇒ Sensibilisation des Publics Relais



Intervenir auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...) est une action importante pour le SICTOM et également stratégique pour nous aider à diffuser nos messages au plus grand nombre afin qu'ils soient accessibles à tous.

Dans ce cadre, nous sommes intervenus auprès d'une partie de l'équipe du Centre Médico psychologique de Nogent le Rotrou (le 14/06/2023).

L'ambassadrice du tri est également intervenue dans tous les **restaurants scolaires de la ville de Nogent-le-Rotrou** afin d'accompagner la mise en place du tri des emballages sur le temps du repas. Elle a expliqué les consignes de tri au personnel (agents de cuisine et accompagnants), ainsi qu'à tous les convives.

⇒ Animations scolaires

En 2023, au total **42 classes primaires (soit 823 élèves)** ont pu bénéficier d'une animation d'une heure et demie en moyenne, réalisée par l'ambassadrice du tri. Plusieurs types d'animations ont été dispensées :



Ecole Jean Macé, recyclage CE1

Tri des déchets : 12 classes (257 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2.

Compostage : 3 classes (59 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le compostage.

Recyclage : 9 classes (137 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, l'objectif étant de comprendre les enjeux du tri de nos déchets.



Ecole Georges Brassens, compostage GS/CP

Gaspillage alimentaire : 11 classes (231 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, le but étant de donner les moyens qui permettent de lutter contre cette problématique.

D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : 4 classes (71 élèves) ont pu profiter de cette animation, l'animation permet de sensibiliser aux enjeux liés à la gestion des appareils électriques.



Ecole primaire d'Argenvilliers, D3E CM1/CM2

Suremballage : 3 classes (68 élèves) ont suivi cette animation, visant à sensibiliser sur l'abondance des emballages dans notre quotidien et à réfléchir sur les alternatives qui permettent de les réduire.

Nous sommes également intervenus au mois de juin 2023, dans un collège. **63 élèves en classe de 6^{ème} du collège Arsène Meunier de Nogent le Rotrou** ont été sensibilisés pendant 2 heures sur le tri et le recyclage.

En fin de séance, un **objet de communication avec le logo du SICTOM** est remis à chaque élève et enseignant. Cette année, nous avons proposé un pot à crayons en forme de poubelle jaune.

Nous organisons également sur demande des écoles, des **visites du centre de Tri** et des **déchèteries** pour les scolaires.



À noter : avec le renouvellement de personnel sur le poste d'ambassadrice du tri, aucune intervention en milieu scolaire n'a pu être réalisée entre septembre et décembre 2023. Les animations ont donc eu lieu entre janvier et juin 2023.

⇒ **Concours**

Aucun concours dans les écoles du territoire n'a été organisé cette année. Nous avons privilégié les animations en classe sur la première partie de l'année.

1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité peuvent être organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.



De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier, par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.

Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur peut coller un autocollant sur le sac « **contenu non conforme** », et ne pas collecter pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de **sensibilisation en porte-à-porte** peuvent être menées. Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



2. Prévention et réduction des déchets

Définition :

La prévention de la production des déchets consiste à prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Elle vise à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à limiter leur production de déchets.

2.1 – Le contexte réglementaire

✓ La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. Le Code de l'Environnement (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un **Programme Local de Prévention pour leurs déchets** (PLP). Ce programme est un **outil de planification obligatoire**. Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.

✓ La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs au niveau national suivants :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



✓ La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » (AGEC) du 10 février 2020 et la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ont également fait évoluer la réglementation relative aux déchets via diverses mesures et objectifs, notamment :



- Donner la priorité à la **prévention et à la réduction** de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- **Recycler ou valoriser sous forme de matière**, notamment organique, 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réutiliser ou recycler 55%** des déchets ménagers et assimilés en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035,
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastiques recyclés** d'ici le 1er janvier 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) et la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite,
- **Réduire à 10% les quantités de déchets** ménagers et assimilés admis en installation de stockage, en 2035,
- **Valorisation énergétique** d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- **Réduire le gaspillage alimentaire** de 50 % en 2025 (par rapport à 2015) dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,
- Mettre en place un **tri à la source des biodéchets** afin qu'ils soient valorisés sous forme de matière, et non mélangés avec les ordures ménagères, avant le 31/12/2023.



2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM

A/ Le programme local de prévention : 2012-2017



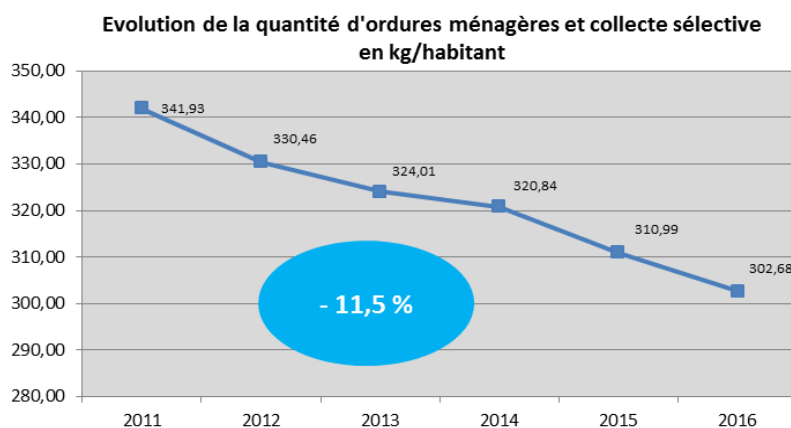
Le SICTOM a mené, de 2012 à 2017, un **programme local de prévention des déchets**, avec pour objectif une réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans. Pour mener ce programme, le SICTOM a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Au cours de ce programme, un **plan d'actions de 15 thématiques** a été mis en œuvre.

Voici quelques actions marquantes du PLP, qui ont porté leurs fruits :

- Promotion et accroissement du compostage (individuel, collectif et en établissement),
- Soutien à l'installation d'une Ressourcerie, qui a ouvert à Nogent-le-Rotrou en 2016,
- Engagement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réalisation de différentes animations et ateliers pour limiter les emballages et le gaspillage, favoriser le « fait maison » (cuisine, produits ménagers etc.), le réemploi et la réparation, et diminuer le recours aux produits toxiques (jardiner « au naturel »).

L'objectif a largement été atteint dès 2016 : -11,5% d'OMA produits sur le SICTOM par rapport à 2011.

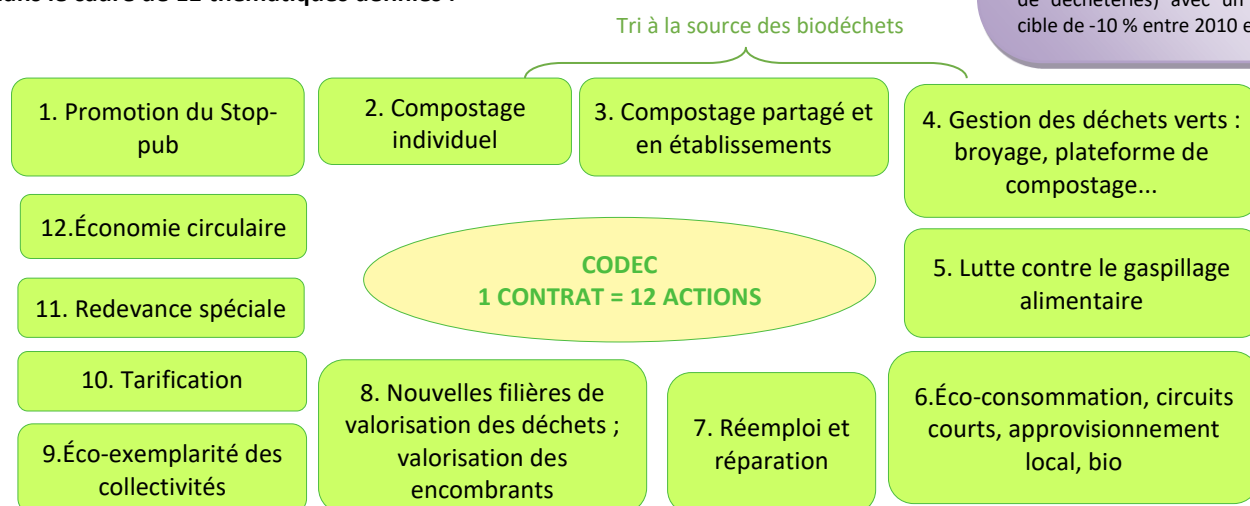


B/ Le CODEC : 2018-2020

Dans le but de répondre aux objectifs de la loi, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

Il s'agissait d'un programme d'actions établi sur **3 ans** et soutenu financièrement par l'ADEME.

Le CODEC était composé d'actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre des objectifs, dans le cadre de 12 thématiques définies :



Le CODEC : des Objectifs ambitieux

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

Les objectifs du CODEC, très ambitieux, n'ont pas été atteints : la quantité de déchets produits et collectés par le SICTOM a continué à évoluer à la hausse, notamment pour les déchets collectés en déchèteries.

Ces actions ont néanmoins permis de faire évoluer les pratiques.

La nocivité du traitement des déchets a été améliorée (apport en déchèteries des déchets verts ou encombrants auparavant brûlés, produits toxiques ou huiles végétales auparavant déversés dans les éviers ou déposés dans les ordures ménagères...).

C/ AMI économie circulaire : 2021-2022

Suite à un [appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire](#) organisé par l'ADEME, le SICTOM a bénéficié, parmi 6 collectivités de la Région Centre-Val-de-Loire, de l'accompagnement d'un bureau d'études pour l'aider à mettre en œuvre une [stratégie en matière d'économie circulaire](#) et déterminer sa politique de prévention. Cet accompagnement s'est déroulé de mars 2021 à avril 2022 et s'est effectué notamment à travers l'utilisation d'un outil : le « [référentiel Économie Circulaire](#) ».

Cet outil a permis de positionner le SICTOM vis-à-vis de **l'économie circulaire**, en identifiant les actions mises en œuvre ou envisagées en la matière, les actions complémentaires qui sembleraient pertinentes, ainsi que les marges de manœuvre existantes.

L'économie circulaire est un **sujet transversal** qui traite des déchets, mais également des ressources, avec d'importants liens entre économie, environnement et aménagement du territoire.

Le référentiel est un outil qui pourra être complété et modifié au fur et à mesure des actions mises en œuvre par le SICTOM : c'est un **outil d'aide à la prise de décision**.

Cet accompagnement a également permis au SICTOM de prendre du recul sur les nombreux projets en cours et à venir, d'identifier les moyens nécessaires à leur réalisation, de définir des priorités et de les planifier afin **d'établir un programme de 2022 à 2026**.

Suite à cette démarche, l'objectif est d'intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble des réflexions du SICTOM.

Le remplissage du référentiel a mis en exergue certains écarts du SICTOM vis-à-vis de la réglementation, notamment l'absence de [Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#) (PLPDMA) et l'absence d'un règlement de collecte.

De ce fait, il a été acté **le 4 octobre 2021**, lors de la réunion du bureau, qu'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) serait élaboré.



D/ Elaboration du PLPDMA : 2022/2024

Le [Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#) (PLPDMA) est un document-cadre réglementé de planification qui engage le SICTOM pour **6 ans** dans diverses actions de prévention.

Ce plan recense **l'état des lieux** des acteurs concernés et donne des **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains techniques et financiers nécessaires, et l'établissement d'un calendrier prévisionnel de **mise en œuvre**.

Une première réunion en janvier 2022 a permis de présenter aux partenaires et élus, le principe, les enjeux et le processus d'élaboration du PLPDMA et l'économie circulaire, et d'associer divers acteurs pouvant y prendre part. Des associations, un bailleur social et des acteurs économiques, dont les chambres consulaires, étaient présents. Par ailleurs, des réunions ont été organisées, sur ces mêmes sujets, avec des représentants du Parc Naturel Régional du Perche, notamment en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire, et le pôle Territorial du Perche.

La constitution d'une [commission de consultation, d'évaluation et de suivi](#) (CCES) a été validée lors d'une réunion du Bureau syndical le 12 juillet 2022.

Cette commission sera chargée :

- De donner son avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif,
- De consulter le bilan du programme qui lui est présenté chaque année, et d'émettre un avis pour d'éventuelles réorientations,
- D'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Le PLPDMA sera composé d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'objectifs, assortis d'indicateurs d'évaluation.

Le diagnostic est en cours d'élaboration et la validation du PLPDMA devrait intervenir en 2024.

Pour l'élaboration de ce diagnostic, une **caractérisation des ordures ménagères** a été menée en juin 2022 afin d'identifier la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères par les habitants du SICTOM.

Elle indique que parmi les déchets jetés dans les ordures ménagères, la plupart de ces déchets pourraient être triés et valorisés :

- 41% pourraient être compostés,
- 26% triés et recyclés,
- 5% déposés en déchèterie.

Soit un détournement possible de **175 kg/hab.**

La poubelle noire comporte seulement **28% d'ordures ménagères**. 72% pourraient être gérés différemment (recyclage, compostage ...).



2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2023

En parallèle de l'élaboration du PLPDMA, dans la continuité des actions entreprises pour le CODEC, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention et sa réflexion afin de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Vous trouverez, ci-après, le **bilan des actions menées en 2023**. Ces actions quotidiennes permettent de limiter la production de déchets.

⇒ Promotion du « STOP PUB »



Depuis octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le **taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **30 %** sur le territoire.

OBJECTIF :

Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités



ACTIONS menées en 2023 :

- **Plus de 300 autocollants Stop-pub distribués** aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies, et lors d'événements,
- **Sensibilisation** des habitants à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).

⇒ Le Compostage individuel

Le SICTOM promeut le **compostage individuel** depuis 2009.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries

- **Des informations et des conseils** sont donnés aux habitants et organismes du territoire sur le principe du compostage et sur les pratiques pour le réaliser convenablement, sans nuisances.



- **Des composteurs sont proposés à la vente** : le SICTOM prend en charge une partie du coût de l'équipement pour inciter les habitants à s'équiper d'un composteur et à pratiquer le compostage.

Le compostage permet de réduire la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères, et ainsi de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, supportés par le SICTOM.

En outre, cela permet de mieux valoriser la matière organique par un amendement du sol.

⇒ **Fin 2023, 3 289 foyers étaient équipés d'un composteur du SICTOM (soit 21,9 % des ménages).**

Attention : ce chiffre ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin, ou acquis indépendamment du SICTOM. D'autres foyers détournent également leurs biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères grâce au nourrissage animal.

Le marché de fourniture de composteurs et seaux a été renouvelé en juillet 2023. Le fournisseur de composteurs, Quadria, propose des modèles en bois et en plastique. Le fournisseur de bio-seaux est Recybio.



Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le **SICTOM communique et accompagne** les habitants, avec :

- ✓ Des **explications** et des **conseils** sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,
- ✓ Des **guides sur le compostage et le paillage** distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage,
- ✓ Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives visibles au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchèteries du SICTOM, depuis 2018. Ces panneaux sont renouvelés régulièrement.



ACTIONS menées en 2023 :

- **498 composteurs ont été vendus auprès d'habitants du SICTOM** (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM), dont 199 en achats groupés livrés en mairies.
- **Sensibilisation au compostage auprès d'environ 1 200 personnes, sous différents formats :**
 - Animations pédagogiques auprès du jeune public et de lycéens : école de La Bazoches-Gouët, centre de loisirs d'Authon-du-Perche, club de football de Thiron-Gardaïs, lycée Rémi Belleau, lycée des métiers de Sully,
 - Réunions publiques d'information sur le compostage et les changements de collecte : 29 réunions organisées dans 26 communes, réunissant au total 650 habitants,
 - Stand d'information lors d'événements : Foire aux Arbres de Margon, Fête des Plantes de Bellou-le-Trichard, Fête des Laboureurs de Coudray-au-Perche, Saint-Gourgon de La Bazoches-Gouët,
 - Stand d'information sur des marchés : marché alimentaire et marché de Noël du Theil-sur-Huisne à Val-au-Perche, marché alimentaire de La Bazoches-Gouët, marché alimentaire de Nogent-le-Rotrou,
 - Formation et information d'élus et d'agents.
- **Atelier de fabrication de composteurs et lombricomposteurs à partir de matériaux de récupération** : atelier organisé dans le cadre des Rendez-vous Récup' : 10 participants, ayant conduit à la fabrication de 5 bacs à compost et 2 lombricomposteurs.
- **Communication sur le compostage** dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.



Atelier de fabrication de composteurs en bois de palettes récupérées

Afin de s'adapter à la demande et assouplir l'accès au matériel, **le SICTOM a fait évoluer la régie de vente de composteurs** :

- ✓ Autorisation d'achat d'un 2^{ème} composteur en cumul du premier, au bout de 10 ans, à un prix moins aidé.
- ✓ Alignement du tarif de renouvellement en cas de casse, sur le tarif d'achat initial. Cette opération n'est possible qu'une seule fois dans le cas d'une casse au bout de moins de 10 ans.
- ✓ Possibilité d'acheter un lot de 3 bacs de compostage dans le cas des sites de compostage autonome en établissement et des sites de compostage partagé.

Zoom sur les réunions publiques : Réunissant près de 650 habitants et mobilisant environ 50 élus, elles ont permis à environ 160 foyers (320 habitants) de débiter la pratique du compostage. Ce sont donc environ 19,2 tonnes de biodéchets que l'on peut espérer voir détournées des ordures ménagères chaque année, soit une économie de traitement de 2 620€/an.



⇒ Compostage autonome en établissement

OBJECTIF : Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères

Pour favoriser le compostage dans les établissements publics, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.

Ce dispositif permet, d'une part, aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, aux élèves d'aborder le principe du compostage, voire de le pratiquer.

Les communes peuvent aussi acheter des composteurs pour leurs cimetières, gîtes, ou tout autre établissement public.

Le compostage autonome en établissement concerne également les entreprises et associations.



Lycée Sully – NOGENT-LE-ROTROU

ACTIONS menées en 2023 :

- **Installation de 2 composteurs** dans les cimetières de Luigny et Beaumont-les-Autels.
- Vente de composteurs auprès de **2 organismes privés** dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Poursuite de l'accompagnement des **lycées Rémi Belleau et Sully** (Nogent-le-Rotrou), suivi des **écoles Lucie Aubrac et Paul Langevin** à Nogent-le-Rotrou, école de Beaumont-les-Autels, école et centre de loisirs d'Authon-du-Perche, ainsi que des **EHPAD** et de certaines entreprises.

⇒ Gestion des déchets verts

OBJECTIF : Réduire les apports de déchets verts sur le territoire du SICTOM

ACTIONS menées en 2023 :

- **Communication** pour encourager à **valoriser les végétaux in situ** (broyage, paillage...), sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.
- **Stand d'information en déchèteries** sur les pratiques alternatives de gestion des déchets verts.
- **Organisation d'une journée de broyage** sur place publique à Thiron-Gardais.



Journée de broyage à Thiron-Gardais

⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire



Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et sensibiliser les acteurs

Le SICTOM a notamment mené, certaines années, des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et a conseillé les établissements pour la mise en place d'actions correctives. Les résultats, pour certains établissements, ont été très positifs et encourageants.



ACTIONS menées en 2023 :

• Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :

- Animation au collège Yves Montand (Val-au-Perche) auprès de 12 éco-délégués et des services de restauration scolaire,
- Accompagnement des collèges et lycées, de la Maison Familiale et Rurale (Beaumont-les-Autels) et de la Cuisine Centrale de Nogent-le-Rotrou : transmission de documents pour réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire, conseils et exemples d'actions, conception et transmission d'affiches indiquant les consignes de tri dans les restaurants scolaires, entretiens...,
- Accompagnement de services de restauration scolaire pour diagnostiquer le gaspillage alimentaire : 6 restaurants scolaires de Nogent-le-Rotrou et collège Pierre Brossolette (Nogent-le-Rotrou),
- Animation dans 10 classes pour sensibiliser 231 élèves au gaspillage alimentaire (écoles primaires de Margon, de Saint-Germain-de-la-Coudre, Jean Macé, Georges Brassens et Sylvia Monfort à Nogent-le-Rotrou).

• Communication pour encourager les habitants à limiter le gaspillage alimentaire :

- Animation pour le Foyer Theillois (7 participants) et à La Maison Partagée (Nogent-le-Rotrou) dans le cadre des Rendez-Vous Récup' (19 participants),
- Articles dans le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux,
- Organisation d'une animation sur le gaspillage alimentaire à Nogent-le-Rotrou,
- Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Parc Naturel Régional du Perche.

⇒ Promotion de pratiques de consommation responsable

OBJECTIFS :

- Favoriser le développement des pratiques d'éco-consommation,
- Sensibiliser les particuliers.

ACTIONS menées en 2023 :

Promotion de pratiques de « consommation responsable » :

- 2 animations des RDV Récup' consacrées aux circuits courts, aux produits locaux et de saison et la fabrication « maison » : cuisine, et ramassage de pommes suivi de leur transformation en jus (36 participants au total).
- Sensibilisation d'élèves d'une classe de seconde de Nermont (Nogent-le-Rotrou) et animation pour le Foyer Theillois
- **Information** (près de 1200 personnes) **lors de 7 événements** : les RDV Récup' à Nogent-le-Rotrou (Fête de la Low Tech, soirée ciné en plein air, soirée festive de fin d'année, 2 manifestations du tissu en pagaille, découvrir la face cachée du numérique ...), la Fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche.
- **Communication pour promouvoir la consommation responsable et le « zéro déchet »** au quotidien, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.



Dans le cadre des « Rendez-Vous Récup' », le SICTOM est associé à La Boîte à Outils, l'Espace de Vie Sociale de Nogent-le-Rotrou, et la Ressourcerie Récup & Co pour l'organisation d'un programme d'animation. L'ensemble du programme 2023 était constitué de 28 événements et animations, qui ont touché au total plus de 1500 personnes.

⇒ Promotion du réemploi et réparation

OBJECTIF :

Accroître les pratiques de réemploi et de réparation

ACTIONS menées en 2023 :

- Co-organisation des « **Rendez-Vous Récup'** » :
 - ✓ 6 « **Cafés Réparation** » (95 participants, 117 objets apportés, dont 45 réparés et 38 en vue de l'être),
 - ✓ 6 « **Cafés Couture** » (27 participants),
 - ✓ Des **ateliers de fabrication** à partir de matériaux ou objets de récupération,
 - ✓ Organisation d'une **Fête de la Low Tech** (près de 820 participants) avec l'exposition de nombreux objets réutilisés, détournés, et favorisant l'économie de ressources,
 - ✓ 1 **atelier de réparation de vélos** et organisation d'un événement « **Bourse aux vélos et Des Vélos en pagaille** », qui a permis le réemploi de 60 vélos,
 - ✓ 2 **événements pour le réemploi de vêtements et de tissus** (environ 400 participants),
 - ✓ 2 **spectacles** en lien avec l'environnement, montrant des exemples de réemploi, de détournement et de réutilisation d'objets.
- **Collectes de vélos** en déchèteries pour la récupération de **pièces** et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- **Collecte et communication pour favoriser le don de certains objets à des associations** : ludothèque (réutilisation d'objets détournés pour des « malles à jouer »), ressourcerie, Secours Catholique, La Boîte à Outils.
- Service de prêt de **gobelets** (1 660 gobelets empruntés lors de 9 manifestations).



⇒ Economie circulaire et redevance spéciale

L'économie circulaire consiste à **produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.**

Elle vise à **passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vers un modèle économique circulaire, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).**

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



OBJECTIF :

Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire



La **Redevance Spéciale** est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 11). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

OBJECTIF :

Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits

**ACTIONS menées en 2023 :**

- Application de la redevance aux établissements produisant **2 500 L de déchets ou plus par semaine : 9 établissements** assujettis,
- Communication et information auprès de 33 établissements pour une meilleure gestion de leurs déchets (tri, réduction), et un accompagnement en vue de la modification du mode et des fréquences de collectes envisagées en 2024 (bac jaune pour les papiers et emballages ménagers, collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines...).
- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Communication sur l'économie circulaire sur le site internet du SICTOM.

2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Jusqu'en 2020, deux organismes assuraient cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

*En conséquence de la **crise sanitaire** liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.*

Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.

Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.

Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.

40 bornes (soit 31 points d'apport volontaire) sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM, soit **un point de collecte pour 1 024 habitants**. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point d'apport pour 2 000 habitants.

⇒ Localisation des bornes :**LE RELAIS (40 COLONNES)**

AUTHON-DU-PERCHE – Parking de la mairie
CETON – Place de la Poste
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Rue des Fossés
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Point tri Mairie
LA ROUGE (VAL AU PERCHE) – Sortie de commune La Boulaie
LES AUTELS-VILLEVILLON – Point tri côté cimetière
LES ETILLEUX – Aire de jeux
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Pelzinière (point tri)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue du Stade
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Matteau
MALE (VAL AU PERCHE) – Ecole
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – Parking Lidl
MARGON – Rue de la Cloche - Clinique vétérinaire
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des Grands Parcs
NOGENT-LE-ROTHOU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTHOU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Robert Brizard

Mise à jour 01/02/2021

⇒ Quantités collectées :

	LE RELAIS		ECOTEXTILE		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t
2021	158,01	40	0	0	158,01 t
2022	143,67	40	0	0	143,67 t
2023	150,17	40	0	0	150,17 t

*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

150,17 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2023, soit environ **4,73 kg/hab.**
Soit une augmentation de +4,5% du tonnage par rapport à 2022.

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés.
89% des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

LE RELAIS**LE RELAIS**

NOGENT-LE-ROTHOU – Avenue du Président Kennedy - parking école (×3)
NOGENT-LE-ROTHOU – Avenue du Président Kennedy - parking Centrakor
NOGENT-LE-ROTHOU – Lotissement des terres fortes - parking La Halle
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Intermarché - rue de la Bruyère
NOGENT-LE-ROTHOU – Place du 11 aout
NOGENT-LE-ROTHOU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTHOU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
SOIZE – Cimetière
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes (×3)
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (×2)

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

« ECO TLC » a changé de nom et est devenu « RE_FASHION » au cours de l'année 2020.



Re_fashion

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

⇒ Les DASRI



Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), mise en œuvre en 2014 pour la filière **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**, les DASRI des particuliers (patients en auto-traitement) sont exclusivement collectés via certaines pharmacies, sans intervention du SICTOM.

La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchèteries et est consultable sur le site internet du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.



⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchèteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEM**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



Le gros électroménager froid	54 t
Le gros électroménager hors froid	117 t
Les petits appareils électriques et électroniques	133 t
Les écrans	30 t
total	334 t

Performance SICTOM 2023

Performance nationale (milieu rural)

10,52 kg / hab / an

11,05 kg / hab / an

Pop référence : 31 756 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.

Puis en octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchèteries au cours de l'année 2009. C'est la société **PRINTERRE** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets pour être recyclés.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchèterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **878 t en 2023**, ce qui a permis de **détourner 34 % des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société **SUEZ** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchèteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchèterie de THIRON-GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de THIRON-GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien



Mise en place d'une nouvelle
signalétique

**Coût de l'opération pour le SICTOM :
550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec **l'éco-organisme, ECOSYSTEM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchèteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Puis, en octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM

ecosystem



Performance SICTOM 2023

1,487 tonnes

= 15 103 lampes

+14,9% par rapport à 2022

⇒ Conteneurisation de la collecte du verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte-à-porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la **société SULO**, nous avons distribué **environ des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchèteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchèteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchèterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique + dispositif antichute



Réhaussement des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les **déchèteries de** pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent. Cette filière est assurée et soutenue par COREPILE.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la **FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR** qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Installation de caissons maritimes

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Equipements Electroniques, qui subit de nombreux vols, **ECOSYSTEM** a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime, sur le site **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur **Charbonnières** et **Thiron-Gardais** en juin 2021.

Ils permettent de stocker les déchets à l'abri des intempéries et de manière sécurisée.

Le manque de place sur la déchèterie du Theil ne nous permet pas, pour le moment, d'installer ce genre d'équipement.

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



⇒ Mise en place d'une benne « ECOMAISON »



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements (DEA)** a été mise en place sur la déchèterie de **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur les sites de **Thiron-Gardais** et de **Charbonnières** en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec Eco-mobilier, éco-organisme devenu récemment **Ecomaison** qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.



**Benne
mobilier**

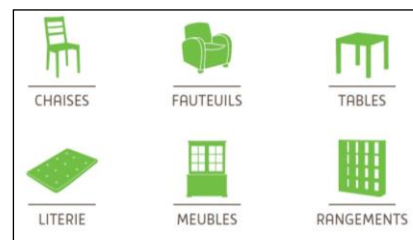


Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

→ **58 % sont recyclés** : le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...

→ **33 % en valorisation énergétique**

→ **9 % sont éliminés par enfouissement**



⇒ Mise en place d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents, ce qui réduit les troubles musculosquelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équipera les autres sites prochainement.

⇒ Mise en place de la collecte des Jeux/Jouets, articles de bricolage et Jardin, avec « ECOMAISON »



Depuis le 1er janvier 2022, le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'applique aux **articles de bricolage et de jardin** (ABJ) et aux **jeux/jouets** (JJ). **ECOMAIISON** est agréé par l'État pour organiser la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de ces produits.

Des caisses palettes ont été installées dans chaque déchèterie au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Une fois collectés, ces articles sont transportés vers un centre de tri pour être recyclés, valorisés ou éliminés.



⇒ Mise en place de la collecte des articles de sport et loisirs, articles de bricolage et Jardin Thermiques avec « ECOLOGIC »

Articles SPORT et LOISIRS



Articles BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES



Depuis le 24 février 2023, **ECOLOGIC**, a été agréé par l'État pour organiser la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage, des **articles de bricolage et de jardin thermiques** (ABJ Th) et les **articles de sport et loisirs** (ASL).

Le stockage s'effectue au sol ou en box grillagés suivant les articles.

La collecte a été mise en place dans chaque déchèterie au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Une fois collectés, ces articles sont transportés vers un centre de tri pour être recyclés, valorisés ou éliminés.



D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)** :
pour la filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
pour la filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)

- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchèteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

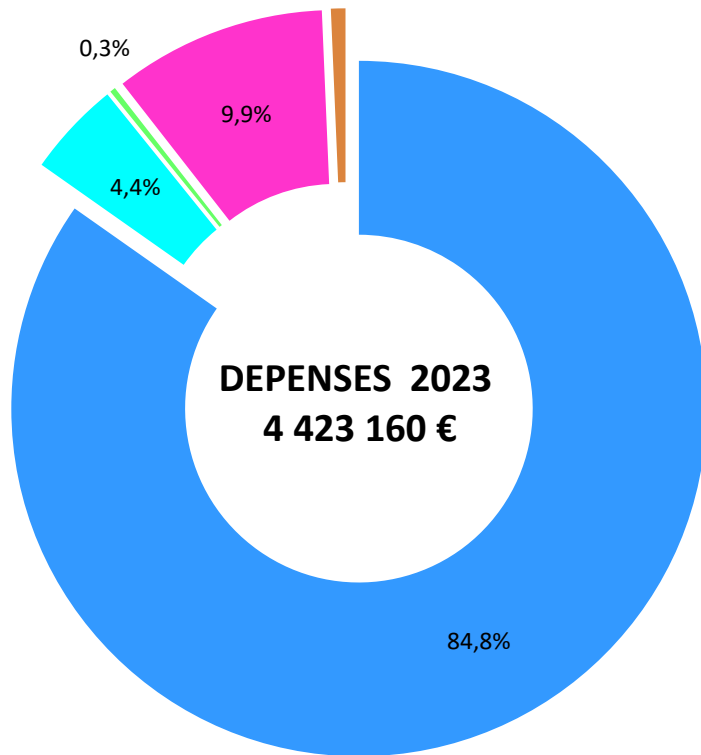


3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à Mai 2030	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à Mai 2030	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables (Groupement de commandes)	Marché de services	VEOLIA	Janvier 2022 à décembre 2024	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères /Verres / emballages	Marché de services	ESE France	Mai 2023 à mai 2030	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchèteries + tri conditionnement des cartons	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons + tri cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchèterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron-Gardais	1 ^{er} juillet 2022 au 30 juillet 2025	Des employés de la commune de Thiron-Gardais sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2020 à février 2024	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Collecte et traitement des inertes des 4 déchèteries	Marché	PESNAUX	Mai 2023 à mai 2025	Assure la collecte et le traitement des inertes
Collecte et traitement des ferrailles des 4 déchèteries	Marché	PASSENAUD Recyclage	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des ferrailles

B. LES DEPENSES (compte administratif)

- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022	Année 2023	Évolution
Prestations de services	3 394 938 €	3 749 048 €	+10,4%
Dépenses courantes	163 926 €	195 790 €	+19,4%
Taxes et assurances	10 321 €	11 566 €	+12,1%
Charges de personnel - autres charges liées	369 029 €	436 998 €	+18,4%
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0%
Dotation aux amortissements	23 972 €	29 758 €	+24,1%
TOTAL	3 962 186 €	4 423 160 €	+11,63%
Coût COMPLET par tonne	199,02 €/tonne	229,58 €/tonne	+15,01%

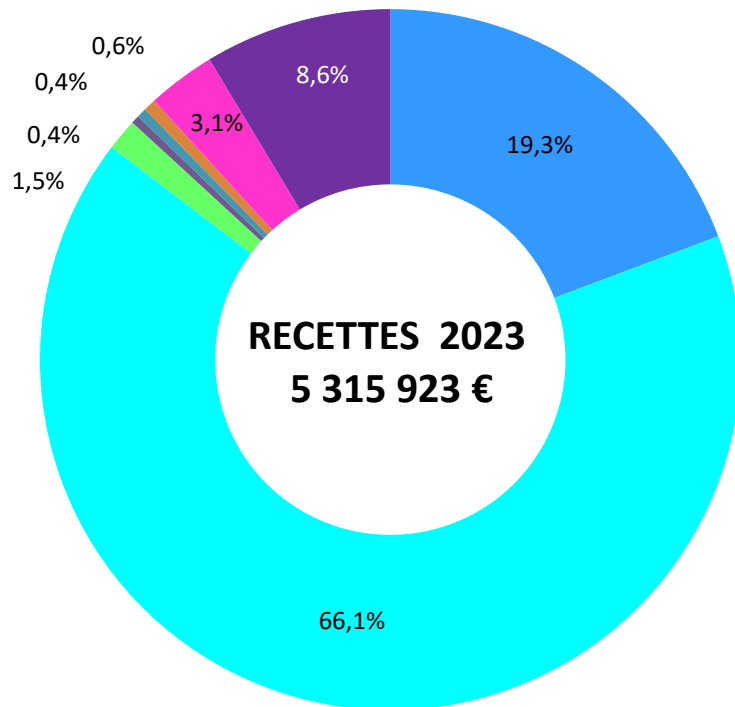
Le **coût complet** est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le coût complet de gestion des déchets ménagers en 2023 est de **229,58 € / tonne** soit **139,29 € / hab.**

*Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2023 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à **109,86 € / hab***

On constate une augmentation des dépenses totales (+11,63%) et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +15,35%.

C. LES RECETTES

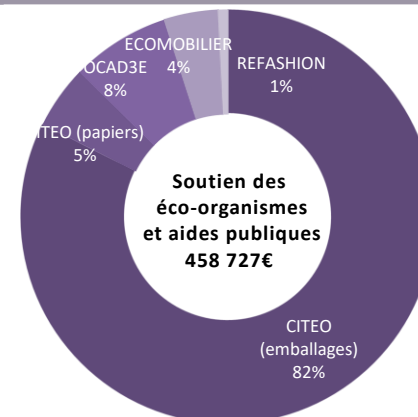


- résultat reporté
- participations des Collectivités
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022	Année 2023	Évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	907 218 €	1 024 764 €	+13%
Participation des CDC	3 332 934 €	3 513 226 €	+5%
Redevance spéciale	74 442 €	77 757 €	+4%
Revenus des immeubles	19 208 €	20 379 €	+6%
Régies	6 174 €	23 644 €	+283%
Autres recettes	18 968 €	30 528 €	+61%
Vente de matériaux	246 313 €	166 898 €	-32%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	381 693 €	458 727 €	+20%
TOTAL	4 986 950 €	5 315 923 €	+6,6%

<u>REGIES</u> 23 644 €		
Vente de composteurs	6 946 €	
Vente de sacs pour déchets verts	0 €	
Dépôts des professionnels en déchèteries	16 698 €	

<u>VENTES DE MATERIAUX</u> 166 898 €		
Verre	27 134 €	Collectes Sélectives
Papiers /cartons	28 777 €	
Plastiques	37 318 €	
Métaux	27 570 €	
Ferrailles	35 389 €	Déchèteries
Cartons	8 146 €	
Batteries	2 564 €	



<u>SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES</u>	
CITEO emballages :	377 844 €
CITEO papiers :	22 776 €
OCAD3E :	35 442 €
REFASHION :	3 188 €
COREPILE :	0 €
ADEME :	0 €
ECOMOBILIER :	19 477 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers



DEPENSES COLLECTES	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	958 303 €	1 046 468 €	1 125 386 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	132 130 €	148 776 €	166 547 €
• Location et maintenance des bacs verre	75 317 €	81 351 €	42 859 €
• Location et maintenance des bacs emballages			11 846 €
• Transfert transport traitement des OM - CMTV	1 115 266 €	961 402 €	1 070 738 €
• Transfert transport des recyclables	15 360 €	14 033 €	17 385 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	121 182 €	131 416 €	196 130 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	31 071 €	34 187 €	40 358 €
• Collecte du verre en PAP	36 917 €	40 620 €	38 118 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	19 538 €	20 978 €	23 489 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport traitement refus	208 827 €	237 274 €	245 230 €
• Tri cartons	7 334 €	8 104 €	6 740 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	0 €	0 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	2 341 €	2 522 €	0 €
• Communication / sensibilisation tri	17 955 €	26 593 €	31 869 €
TOTAL DEPENSES	2 747 541 €	2 753 724 €	3 016 695 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	47 011 €	41 014 €	0 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	0 €	4 265 €	0 €
• Communication (refonte site internet)	5 966 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	52 977 €	45 279 €	0 €

RECETTES COLLECTES	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	275 543 €	310 181 €	377 844 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	24 877 €	16 830 €	22 776 €
valorisation verre	19 705 €	25 421 €	27 134 €
valorisation emballages ménagers /papiers	82 182 €	178 051 €	91 893 €
valorisation cartons commerçants	5 531 €	5 512 €	1 772 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 670 €	1 785 €	0 €
TOTAL RECETTES	410 508 €	537 780 €	521 419 €
INVESTISSEMENT			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ **En fonctionnement** : les **dépenses** relatives à la collecte ont fortement augmenté (+9,5%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- Impact du **renouvellement des contrats** en mai 2023 : de nouveaux tarifs sont appliqués à nos contrats de collecte, déchèteries et location maintenance de bacs. Les dépenses afférentes à ces prestations, ont fortement augmenté.
- **Augmentation de la dépense relative au tri** : avec le passage aux extensions depuis le 1er juillet 2022, les tonnages d'emballages à trier ont augmenté de +8%, ce qui induit une augmentation de la prestation transport et tri de ces matériaux
- **La dépense liée à l'incinération** a augmenté de 11 %. Elle s'explique par le paiement de 13 mois de fonctionnement sur l'année 2023. Les coûts unitaires de l'incinération des OM, le transfert/transport des OM sont stables.
- Augmentation des **dépenses de communication** (publications et distribution) liées aux modifications des services de collectes.

⇒ **En investissement** : aucune dépense réalisée pour le poste « COLLECTE » en 2023.

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **diminué de 3%** par rapport à l'année précédente.

- Les **subventions de CITEO pour le tri des emballages** sont en forte augmentation par rapport à l'année passée, résultat du geste de tri et du passage à l'extension des consignes de tri.

- Les **ventes des produits issus de la collecte sélective** ont fortement diminué par rapport à 2022 (emballages et papiers). Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières fortement volatiles.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2023 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETERIES

DEPENSES DECHETERIES	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Déchèterie de Thiron-Gardais			
Personnel	21 193 €	21 709 €	10 026 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 731 €	6 644 €	4 904 €
Collecte et traitement des déchets	136 585 €	113 252 €	112 084 €
Déchèterie de Charbonnières			
Personnel	15 998 €	17 826 €	17 799 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 528 €	7 090 €	4 832 €
Collecte et traitement des déchets	99 798 €	104 641 €	122 393 €
Déchèterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	89 196 €	95 469 €	108 624 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 036 €	5 528 €	11 076 €
Collecte et traitement des déchets	299 847 €	303 685 €	357 336 €
Déchèterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	20 791 €	23 283 €	24 408 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 030 €	4 262 €	5 303 €
Collecte et traitement des déchets	136 523 €	139 163 €	174 411 €
TOTAL DEPENSES	843 256 €	842 552 €	953 196 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchèterie de Thiron	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchèterie de Charbonnières	0 €	2 448 €	0 €
Aménagement déchèterie de Nogent le Rotrou	972 €	35 310 €	478 838 €
Aménagement déchèterie de Le Theil sur Huisne	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchèterie de Thiron-Gardais	279 €	2 400 €	0 €
Acquisition matériel déchèterie de Charbonnières	279 €	2 400 €	0 €
Acquisition matériel déchèterie de Nogent-le-Rotrou	343 €	706 €	125 679 €
Acquisition matériel déchèterie du Theil-sur-Huisne	243 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	2 116 €	43 264 €	604 517 €



En fonctionnement, on constate :

⇒ Une forte **augmentation des dépenses** relatives aux déchèteries **(+13%)**.
Les prix unitaires des nouveaux marchés de prestations en lien avec les déchèteries, qui ont débuté en mai 2023, ont augmenté de +30%.

⇒ Une **augmentation de la dépense en personnel** sur Nogent-le-Rotrou, qui est due au renforcement des effectifs sur ce site.

A noter : la dépense de personnel sur Thiron Gardais n'est pas représentative (seul le 1^{er} semestre a été réglé sur 2023).

En investissement, les dépenses correspondent :

⇒ Aux travaux de rénovation et de restructuration de la déchèterie de Nogent le Rotrou (marché de travaux, honoraires AMO, coordonnateur sécurité, contrôleur technique, ...).

Le paiement du solde interviendra en 2024.

⇒ A l'acquisition d'un **chariot télescopique** et d'une tondeuse pour la déchèterie de Nogent-le-Rotrou.

RECETTES DECHETERIES	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	8 927 €	1 996 €	16 698 €
Rachat de la ferraille	19 579 €	19 985 €	35 389 €
Rachat des batteries	3 404 €	3 212 €	2 564 €
Rachat des cartons	17 115 €	14 132 €	8 146 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	27 588 €	25 636 €	35 442 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	28 928 €	25 831 €	19 477 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	105 541 €	90 792 €	117 716 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Ademe	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28 /61	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

En fonctionnement, on constate une **augmentation des recettes** relatives à la gestion des déchèteries par rapport à 2022, qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la recette issues de la régie de dépôt des artisans en déchèteries (2 années de facturation encaissées sur l'année 2023).
Augmentation de la vente de ferrailles et du soutien à la collecte des D3E.

En investissement, aucune recette perçue cette année.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	5 728 €	34 368 €	31 852 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	47 €	0 €	0 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	0 €	0 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude TI, ...)	7 782 €	12 568 €	0 €
Personnel (Rémunération + frais)	34 016 €	34 188 €	73 880 €
TOTAL DEPENSES	47 573 €	81 124 €	104 932 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

⇒ Les **dépenses de prévention** correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2023 par le SICTOM.

Importante augmentation des charges liées au personnel essentiellement due au recrutement d'une animatrice « compostage et gestion de proximité des biodéchets ».

RECETTES PREVENTION	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Régie « vente de composteurs »	1 570 €	2 391 €	6 946 €
Programme local de prévention /CODEC			
Subvention ADEME Centre	27 237 €	0 €	0 €
Réemploi			
Non restitution gobelets réutilisables	15 €	57 €	45 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC (REFASHION)	0 €	3 215 €	3 188 €
TOTAL RECETTES	28 822 €	5 663 €	10 179 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

Ont été perçues en 2023 :

⇒ Les recettes issues de la **vente des composteurs** et de la non restitution des **gobelets réutilisables** prêtés par le SICTOM,

⇒ Le **soutien de REFASHION** relative à la collecte des textiles, linges et chaussures.

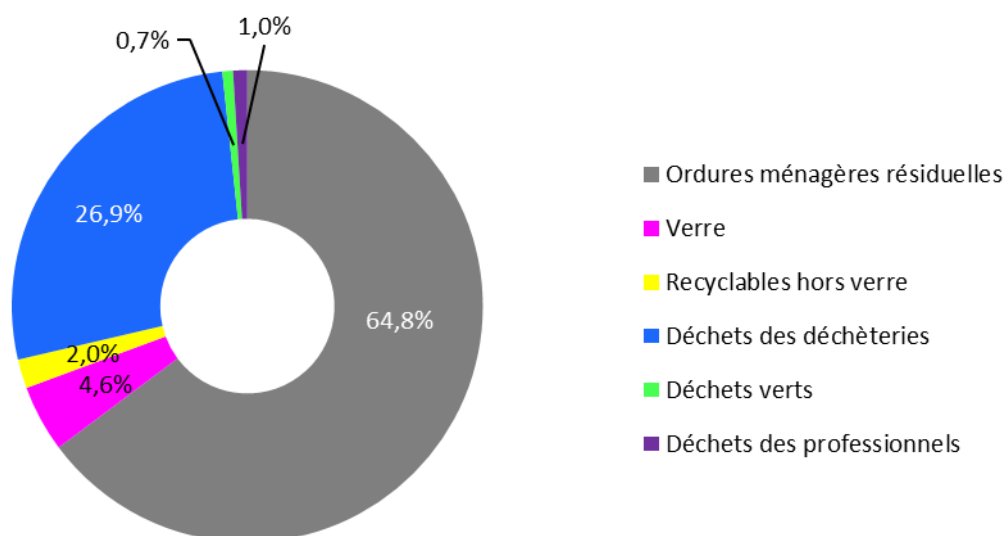
E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2022)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

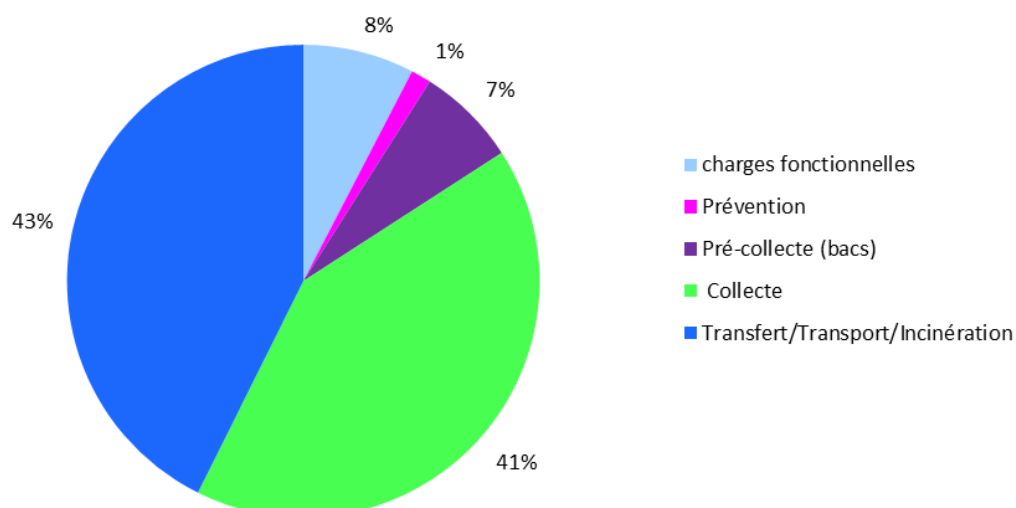
Au moment où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2023 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2022.

⇒ Coût du service par flux de déchets

Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 91,7% du coût du service d'élimination des déchets

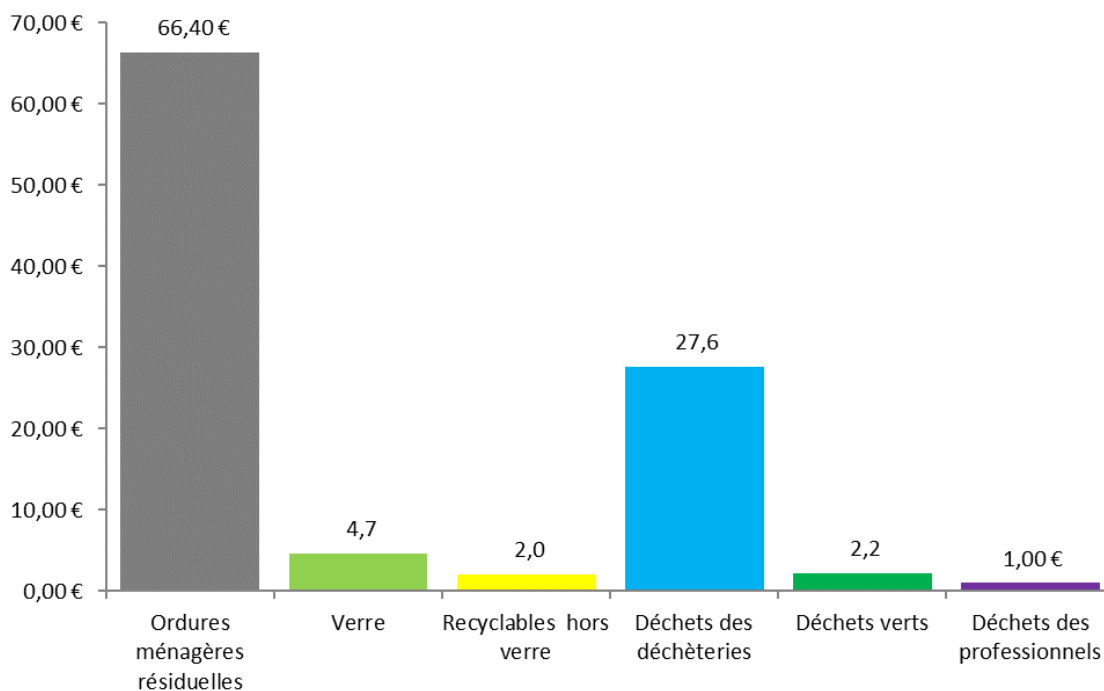


⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente **64,8 % des dépenses** du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 43% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte représente 41% du total.

⇒ **Quel est l'impact du geste de tri ?****Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets**

Les OM coûtent **66,40 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 6,70 €/hab et les déchèteries 27,60 €/hab.

Comparaison aux données nationales :

COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2022		Coût national médian Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)	
	€ HT / hab	€ HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	93,70 €	169 €	92,50 €	174 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	60,50 €	254 €	53,10 €	229 €
Verre	4,40 €	123 €	1,80 €	56 €
Recyclables hors verre	1,30 €	41 €	9,80 €	202 €
Déchets des déchèteries	26,00 €	112 €	20,70 €	112 €

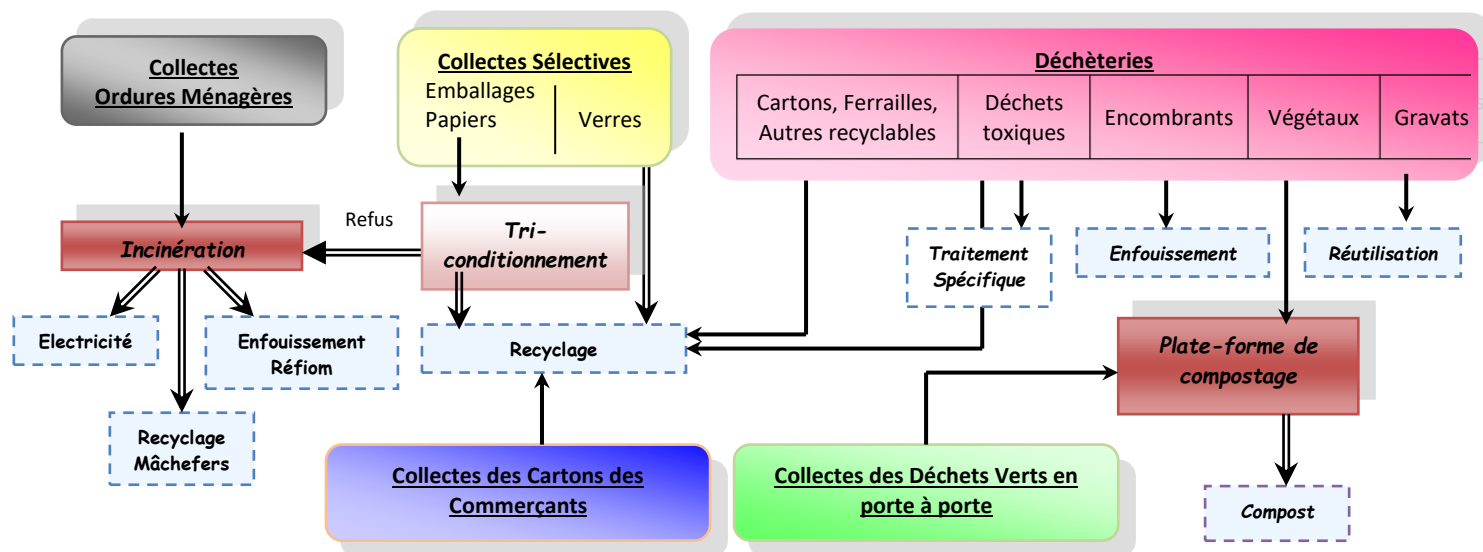
Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en 2019 pour l'ensemble des collectivités en France était de **92,50 € HT / hab** (coût aidé). Il s'élève à **93,70 € HT / hab** pour le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (en 2022).

Malheureusement, les données nationales ne sont pas actualisées chaque année et ne permettent pas d'établir des comparaisons précises.

4^{ème} PARTIE : SYNTHESE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTES

Tonnages collectés	2021	2022	2023
Collecte ordures ménagères	8 296 t	7 764 t	7 240 t
Collecte sélective	2 244 t	2 221 t	2 235 t
Collecte DV PàP	33 t	23 t	..*
Collecte en déchèteries	11 120 t	9 900 t	9 815 t
TOTAL	21 693 t	19 908 t	19 290 t
Production par habitant	674,74 kg/hab	624,45 kg/hab	607,44 kg/hab
<i>Population</i>	<i>32 150 hab</i>	<i>31 881 hab</i>	<i>31 756 hab</i>

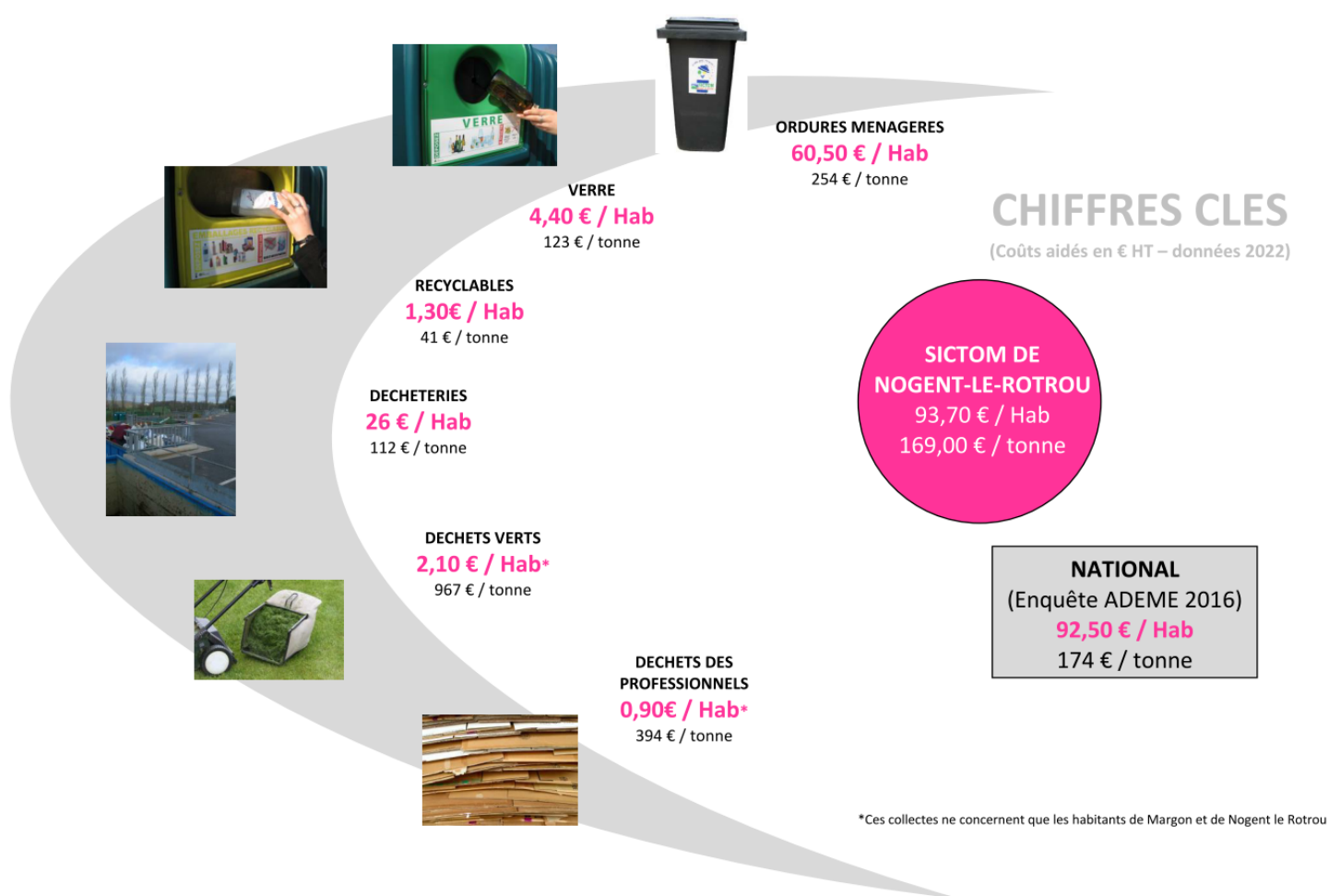
*Le tonnage des déchets verts collectés en 2023 est désormais incorporé au tonnage collecté en déchèteries.

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2023 est de **607,44 kg / hab**.
Le ratio par habitant a diminué de 2,7% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2023	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2019*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2019*)
Production moyenne de DMA	607 kg / hab	515 kg /hab	581 kg / hab
Collecte ordures ménagères	228 kg / hab	211 kg / hab	248 kg / hab
Collecte sélective	70 kg / hab	88 kg / hab	82 kg / hab
Collecte en déchèteries	309 kg / hab	271 kg/hab	221 kg / hab

* Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2018)

C. LES COUTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire et statistiques de collecte – année 2023

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 1 : Localisation des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE et statistiques de collecte – ANNEE 2023

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC du PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Argenvilliers	Salle communale	2 colonnes	11,42	26	2 colonnes	8,43	88
Authon du Perche	Gendarmerie	2 colonnes	11,02	25	2 colonnes	6,8	83
	Stade	2 colonnes	9,79	23	2 colonnes	7,72	88
	Parking Cimetière	4 colonnes	20,18	45	4 colonnes	19,67	219
	Salle des fêtes	1 colonne	2,15	8	0	0	0
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	2 colonnes	11,96	30	2 colonnes	10,81	92
Bethonvilliers	Sortie Bourg	2 colonnes	5,98	18	2 colonnes	3,23	45
Brunelles (ARCISSES)	Station d'épuration	2 colonnes	8,8	22	2 colonnes	7,08	83
	Camping bois Jahan	2 colonnes	4,57	7	1 colonne	1,85	16
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	2 colonnes	14,17	26	2 colonnes	14,54	126
Chapelle Royale	Caserne pompiers	2 colonnes	13,55	26	2 colonnes	7,59	73
Coudreceau (ARCISSES)	D351 à coté école	2 colonnes	7,23	12	2 colonnes	4,63	49
Les Autels Villevillon	Cimetière	2 colonnes	5,27	18	2 colonnes	4,25	47
Luigny	sortie bourg étang	2 colonnes	13,04	28	2 colonnes	11,35	94
Charbonnières	Déchetterie	4 colonnes	11,46	31	2 colonnes	6,63	74
	Bourg	2 colonnes	11,29	21	2 colonnes	5,86	61
Coudray au Perche	Cimetière	2 colonnes	6,86	19	2 colonnes	5,95	65
La Gaudaine	Place du cimetière	2 colonnes	5,51	13	2 colonnes	5,52	52
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	2 colonnes	12,15	23	2 colonnes	8,35	77
Margon (ARCISSES)	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	4 colonnes	21,04	52	4 colonnes	9,22	126
	Lidl parking	2 colonnes	9,71	30	2 colonnes	3,56	55
	Leclerc parking	3 colonnes	30,63	51	3 colonnes	14,23	135
	La Flamandière	2 colonnes	12,25	28	2 colonnes	5,74	73
	base de loisirs	1 colonne	1,34	6	1 colonne	0,74	9
	V&B	1 colonne	2,52	6	0	0	0
Miermaigne	D368 chem Bellevue	2 colonnes	8,12	16	2 colonnes	6,32	56
Soizé (AUTHON)	Cimetière	2 colonnes	11,39	24	2 colonnes	9,02	89
Souancé au Perche	Plan d'eau	2 colonnes	18,28	39	2 colonnes	10,02	98
St Bomer	Sortie Bourg	2 colonnes	4,64	11	2 colonnes	3,31	31
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	2 colonnes	5,5	11	2 colonnes	6,64	58
Trizay	Place centrale	2 colonnes	7,34	15	2 colonnes	5,54	44
Vichères	Rue de la gare	2 colonnes	6,73	15	2 colonnes	4,8	47
		68	325,89	725	63	219,4	2253
		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC TERRES DE PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Chassant	Rue du Stade	2 colonnes	12,44	20	2 colonnes	10,15	90
Combres	Cimetière	2 colonnes	14,84	26	2 colonnes	10,13	120
La Croix du Perche	Chemin des écoles	2 colonnes	6,81	16	2 colonnes	6,76	71
Frazé	salle communale	2 colonnes	10,91	29	2 colonnes	9,79	89
Frétigny	Place de la Mairie	2 colonnes	9,08	18	2 colonnes	11,77	94
Happonvilliers	Rue de Panama	1 colonne	9,33	21	2 colonnes	7,27	73
Marolles les Buis	Place de la Mairie	2 colonnes	5,75	12	2 colonnes	5,41	49
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	2 colonnes	11,08	19	2 colonnes	11,72	124
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	2 colonnes	12,5	22	2 colonnes	10,06	82
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	2 colonnes	7,62	17	2 colonnes	6,99	75
	Promenade	4 colonnes	21,55	45	2 colonnes	13,37	129
	Déchetterie	4 colonnes	17,65	43	2 colonnes	9,61	78
		27	139,56	288	24	113,03	1074
		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC GRAND CHATEAUDUN		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
La Bazoches-Gouet	Salle Communale	2 colonnes	11,86	31	2 colonnes	10,22	91
	Eco marché	4 colonnes	38,1	79	2 colonnes	19,83	149
	rue des Fossés	1 colonne	7,04	10	1 colonne	4,33	44
	rue du Perche	2 colonnes	8	24	2 colonnes	6,4	72
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	2 colonnes	8,84	22	2 colonnes	5,61	54
Moulhard	Rue de Luigny	2 colonnes	3,57	12	2 colonnes	3,39	37
		12	77,41	178	10	49,78	447

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Bellou le Trichard	Cimetière	2 colonnes	7,52	18	2 colonnes	5,87	51
Ceton	la Poste	5 colonnes	20,13	45	4 colonnes	17,68	147
	salle communale	2 colonnes	10,69	27	2 colonnes	8,76	90
	rue Jean Moulin	2 colonnes	11,72	22	2 colonnes	15,29	128
	rue Barentin	1 colonne	4,16	12	2 colonnes	2,42	35
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	2 colonnes	5,54	14	2 colonnes	4,07	46
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	2 colonnes	9,2	17	2 colonnes	8,46	99
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	2 colonnes	15,44	30	2 colonnes	12,52	113
	rue du Stade	3 colonnes	10,61	23	2 colonnes	6,63	82
	lieu dit Les bruyères	2 colonnes	14,78	32	2 colonnes	7,43	106
	Déchetterie	2 colonnes	25,23	36	2 colonnes	13	106
	rue des Ponts	2 colonnes	9,43	24	2 colonnes	8,15	91
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	Rue de la Pelzinière	2 colonnes	5	14	2 colonnes	4,11	46
	D211/D936	2 colonnes	9,15	17	2 colonnes	5,49	48
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	2 colonnes	7,84	18	2 colonnes	4,28	45
	Bourg	2 colonnes	10,54	22	2 colonnes	7,01	71
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	7,01	11	2 colonnes	4,37	42
St Germain de la Coudre	salle communale	4 colonnes	28,54	52	4 colonnes	24,19	186
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	2 colonnes	11,18	20	2 colonnes	10,3	83
		43	223,71	454	42	170,03	1615

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Montigny le Chartif	Cimetière	2 colonnes	11,71	20	2 colonnes	12,26	119
		2	11,71	20	2	12,26	119
		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC CŒUR DU PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	2 colonnes	16,02	30	3 colonnes	12,28	130
		2	16,02	30	3	12,28	130
		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
NOGENT LE ROTROU	Rue Croix la Comtesse	2 colonnes	1,42	2	1 colonnes	1,21	17
	Place Sully	1 colonne	0	0	1 colonne	1,45	16
	AV Charles DeGaulle	2 colonnes	7	15	2 colonnes	4,93	48
	Rue Culioli	2 colonnes	1,68	7	1 colonne	1,72	19
	Place Churchill	2 colonnes	5,25	10	1 colonne	2,53	24
	Centre de secours	2 colonnes	0	0	1 colonne	1,05	11
	Rue George Bizet	2 colonnes	0,88	2	1 colonne	0,97	10
	Place du 11 août	2 colonnes	5,82	12	1 colonne	4,8	45
	Place des viennes	2 colonnes	4,13	9	2 colonnes	3,01	46
	Parking de la Gare	2 colonnes	3,73	8	1 colonne	1,95	20
	Parking école av Kennedy	2 colonnes	4,19	8	1 colonne	2,62	26
	Parking CC av Kennedy	1 colonne	1,37	2	1 colonne	1,65	14
	Rue du Perche	3 colonnes	1,09	2	2 colonnes	1,48	18
	CC Gauchetières	2 colonnes	1,83	6	2 colonnes	3,41	36
	Parking rue R Brizard	0 colonnes	0	0	0 colonne	0	0
	Place St Pol	1 colonne	3,58	6	1 colonne	0,02	1
	Caserne UIISC	2 colonnes	10,53	22	0	0	0
	Rue de la Touche	2 colonnes	7,18	14	2 colonnes	5,51	48
	Rue Léo Lagrange	1 colonne	0,71	3	1 colonne	0,98	13
	Av camille Gâté	2 colonnes	2,38	6	1 colonne	1,59	19
	Déchetterie	2 colonnes	27,57	44	4 colonnes	13,84	122
		37	90,34	178	27	54,72	553
		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
90 points tri		191	884,64	1 873	171	631,50	6 191

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

					Aspects financiers	
Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d' ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2022	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	• Soutien lié à la performance de tri • Recettes issues de la vente matériaux • Soutien à la communication
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d' ECOFOLIO , Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	• Soutien financier à la tonne triée et valorisée • Soutien à la communication
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE (Agrément renouvelé le 01/01/22 pour 3 ans)	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	Soutien à la communication
DEEE		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E	Récupération sur les 4 déchèteries depuis 2008 +		• Soutien financier à la tonne récupérée et traitée

(Déchets d'Équipements Electriques et électroniques)		Organismes : ECOSYSTEM, ECOLOGIC, RECYLUM. <i>ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM</i>	et ECOSYSTEMES . Pour les lampes : Convention signée en 2007 avec RECYLUM Dernières conventions en cours jusqu'en 31/12/2027	reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	• Soutien à la communication
Lampes						
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' ECO TLC qui devient REFASHION en 2020	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention signée le 27/04/23 renouvelée tacitement chaque année	Colonnes mises en place par le RELAIS	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	Soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat	<i>A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée</i>	Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) + Article bricolage (peinture)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	<i>Signature prévue en 2024</i>	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS en cours</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013 ECOMOBILIER devient ECOMAIISON en 2022	Convention signée avec ECO MOBILIER depuis février 2017 (contrat CTCM) Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2023.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants pour la déchèterie du Theil. 1 Benne est dédiée à la collecte des DEA sur les sites de Nogent /Thiron/Charbonnières	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois (Le Theil) Depuis de 2018 (site de Nogent) et 2020 (Thiron +Charbonnières) : collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

Jouets		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAIISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 convention en cours jusqu'au 31/12/2027.	Ces déchets étaient évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Collecte opérationnelle mise en place en juin 2023 : collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai</i>	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article bricolage et jardin (ABJ)		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAIISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets étaient évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Collecte opérationnelle mise en place en juin 2023 : collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai</i>	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article de sports et de loisirs (ASL)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets étaient évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Collecte opérationnelle mise en place en décembre 2023 : collecte au sol et en box en haut de quai</i>	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article bricolage et jardin thermique (ABJ th)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets étaient évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Collecte opérationnelle mise en place en décembre 2023 : collecte au sol et en box en haut de quai</i>	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Produits et Matériaux de la construction du bâtiment (PMCB)		REP créée en juin 2022 Agrément de VALOBAT/ECOMAIISON/ECO MINERO/VALDELIA	Convention signée avec les éco organismes le 07/12/2023 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets sont évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois - Mise en place de la collecte opérationnelle en avril 2024 (Nogent le Rotrou et Thiron Gardais) : collecte en bennes</i>	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

GLOSSAIRE

ABJ : article de bricolage et jardin
ASL : article de sport et loisirs
CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
JJ : jeux -jouets
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes